



UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE  
DEPARTEMENT D'ALLEMAND

PR Dr. Ludolf Pelizaesus

Pôle Citadelle, 10 Rue des Français libres, 80000 Amiens Cedex (France)

Master

***UE637 Institutions administratives France et EU***

**M1 CPE**

***Institutions administratives et pays en EU***

Ludolf Pelizaesus

1e semestre, novembre – décembre 2020

Table des matières

	Cours 1 30/09 Problèmes actuels entre les institutions .....	7
	Textes Régions : International et au sein de l'UE.....	18
	I. La Transnistrie,.....	18
5	I. Turquie .....	19
	II. Irlande .....	21
	II. Catalogne .....	23
	Cours 2 25/11 : Les institutions et systèmes politiques et la crise de l'UE .....	25
	Histoire:.....	25
10	Fonctionnement :.....	25
	Cours 3 2/12 : Régions, langues et religions en rapport avec l'UE.....	26
	Textes .....	26
	Vatican .....	26
	Murcie .....	26
15	Ceuta .....	27
	Andorre .....	28
	Cours 4 04/12 : L'UE face à la problématique internationale hors de l'Europe .....	29
	Crimée: .....	29
	Donbass-Crimée .....	29
20	Groenland:.....	33
	Géorgie: .....	34
	Ceuta .....	35
	Cours 5 11/12 Conserver le Patrimoine .....	37
	Culture et Patrimoine culturel:.....	37
25		

Contenu : **Master Pro CPE M1 UE637**

***Institutions administratives EU***

5 Contenu : On peut le lire presque partout : crise de l'UE, propositions des reformes, Brexit... Nous voulons étudier dans ce cours tout d'abord les institutions plus importants de l'Union Européenne, pour nous dédié ensuite à l'histoire de l'UE mais également des états et des régions pour mieux comprendre le fonctionnement au niveau régionale. Le deuxième grand bloque consiste dans une analyse d'une analyse de la situation varié dans les différents pays de la comunion. Nous voulons à titre d'exemple la question des langues et religions, la problématique des migrations et finalement la question du patrimoine européenne et la politique culturelle.

10 Nous voulons decouvrir les thèmes par des textes, des graphes, films et cartes pour mieux comprendre la diversité de l'UE et les difficultés à la quelle la dernière doit faire face actuellement.

Les séances sont structurées en 5 blocs thématiques

**30/09**, Europe: l'histoire des états et régions et la genèse des Institutions

**07/10**, Economies, systèmes politiques et la crise de L'UE

**21/10, Regions I**

15 **04/11, Regions II**

**18/11, Regions III**

**25.11.** Sociétés, langues et religions et l'importance pour L'UE

**9.12.** L'UE face à la problématique des migrations et minorités - Conserver le Patrimoine

**13.1. CC**

20

**Littérature**

Bauchy, Julie *Droit européen : Les institutions de l'Union européenne*. Paris, Enrick B. Editions 2016

Dollat, Patrick *100 questions sur l'Union européenne* - Paris, Sirey, 2010 ; 3e éd. 2018.

25 Moreau Defarges, Philippe *Les institutions européennes*. Paris, Armand Colin, 2005,

Zarka, Jean-Claude *Institutions de l'Union européenne*. Paris, Gualino Editeur, 2016,

Des pages internet spécifiques seront indiqués lors de chaque session de cours.

30 **Pascal ORCIER. Geoconfluences, sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/territoires-europeens-regions-etats-union/articles-scientifiques/EurDoc13.htm>**

Nom	30/09	07/10	21/10	04/11	18/11
BALAN REMUS					
CALEGARI CHIARA					
DECOMBLE BENJAMIN					
FOURGEOT EMILIE					
HORN SARAH					
RAMOS CASSANDRA					
SUN JIAWEI					
TOTH Alexis					

Nom	25.11.	09/12	13/01
BALAN REMUS			
CALEGARI CHIARA			
DECOMBLE BENJAMIN			
FOURGEOT EMILIE			
HORN SARAH			
RAMOS CASSANDRA			
SUN JIAWEI			
TOTH Alexis			

22000766	BALAN	REMUS	CPE	Italien	Allemand	23/03/1992	0627339001	remus.balan@gmx.com	remus.balan@etud.u-picardie.fr
22002451	CALEGARI	CHIARA	CPE	Espagnol	Italien	07/06/1999	+33 606448906	chiaradetroo@orange.fr	chiara.calegari@etud.u-picardie.fr
21401948	DECOMBLE	BENJAMIN	CPE	Espagnol		17/04/1996	06.69.14.56.55	decombleb@gmail.com	benjamin.decomble@etud.u-picardie.fr
22000238	FOURGEOT	EMILIE	CPE	Espagnol		07/01/1999	0781553362	emilie.fourgeot@hotmail.fr	emilie.fourgeot@etud.u-picardie.fr
21403559	HORN	SARAH	CPE	Allemand		30/08/1996	06.99.48.10.70	hornSarah1996@gmail.com	sarah.horn@etud.u-picardie.fr
21808730	RAMOS	CASSANDRA	CPE	Espagnol	Russe (si cours nouveau dispo)	19/06/1998	06.71.08.76.91	cassandra.ramosguerrero@gmail.com	cassandra.ramos@etud.u-picardie.fr
21311389	SUN	JIAWEI	CPE	Espagnol	Italien	21/01/1990	07 61 76 48 08	1127318604@qq.com	jiawei.sun@etud.u-picardie.fr
	TOTH	Alexis	CPE	Espagnol	Italien				

Deux CC

**CC 1 : Exposé**

Règles pour les exposés et critères de notation

5 Il s'agit de présenter de manière claire et intéressante comment fonctionnent les institutions du pays ou de la région concernés par votre exposé, autrement dit comment fonctionne la vie politique dans ce territoire.

Vous insisterez sur les particularités politiques de votre entité géographique. Vous n'hésitez surtout pas à faire part de votre propre réflexion à ce sujet et à faire preuve d'esprit critique. C'est pourquoi, il est nécessaire de recourir à plusieurs sources différentes.

10

Critères formels

- L'exposé est clair et bien structuré
- Les différents aspects sont bien liés
- Il est formulé dans un français correct et non familier
- 15 - L'exposé est vivant et pédagogique
- Les diapositives du diaporama sont bien conçues et illustrent bien le propos

Critères de contenu

- 20 - L'exposé donne une analyse intéressante des institutions et de la vie politique du territoire concerné, sans cacher ses éventuels problèmes
- L'exposé ne se contente pas d'énumérer quelques éléments factuels, mais au contraire les analyse et les met en contexte
- L'exposé fait preuve d'une réflexion personnelle
- Regard d'ensemble sur l'exposé : qualité et originalité
- 25 - Les sources sont citées avec précision en fin d'exposé

**CC 2 : Examen écrit 3h, 13.1.**

30

## Exposé

Il s'agit d'analyser le fonctionnement institutionnel d'une "entité" (pays, région à statut spécial...), situé dans l'Europe au sens large, mais en dehors des pays de l'UE. Il ne doit pas s'agir d'un pays trop grand, qui obligerait à un développement irréalisable pour un exposé de 10 minutes/un quart d'heure.

- 5 Tous les étudiants apporteront, pour l'oral, leur présentation powerpoint et m'enverront par la suite leur exposé sous forme électronique.

Important: Vous indiquerez en fin de travail la liste précise des sources (sites, livres, articles) que vous avez consultés.

- 10 Comme convenu, l'exposé est censé présenter une bonne analyse de la situation de cette région ou de ce pays, avec la distance critique que l'on peut attendre d'un étudiant d'un master. L'exposé est censé être vivant, clair et bien présenté pour intéresser les autres étudiants.

### Quelques idées de sujet

#### Pays européens ou géographiquement européennes non membres de l'UE

- 15 - Macédoine du Nord, ARYM (Ancienne République yougoslave de Macédoine)
- le Kosovo
  - La Moldavie
  - L'Arménie
- 20 - Aserbeïdjan
- La Géorgie
  - le Monténégro
  - Andorre

#### Micro-Etats

- 25 - Liechtenstein
- Monaco
  - Andorre
  - San Marin
  - Vatican

#### Régions UE à statut spécial

- 30 - Une région allemande
- Une communauté autonome espagnole (hors Catalogne)
  - Une région autonome italienne
- 35 - Gibraltar: le "rocher" avec son statut spécial, revendiqué depuis toujours par l'Espagne
- Presides = lieux de souveraineté espagnols situés au Maroc, comme Ceuta ou Melilla
- 40 - Ile de Man, propriété de la reine d'Angleterre..
- Ecosse
  - Le Groenland
  - Iles Féroë

- Le Mont Athos, République des moines en Grèce
- Svalbard
- Aland
- Irlande du Nord
- Archipel Svalbard, dépendance norvégienne en mer arctique avec un statut spécial

#### ou encore

- un canton suisse

#### Entités étatiques ou régions à statut spécial

- 55 - République turque de Chypre du Nord
- La Gagauzie: région turcophone autonome au Sud de la Moldavie
  - la Transnistrie: partie de la Moldavie auto-déclarée indépendante, et occupée par la Russie
  - les régions auto-proclamées autonomes ou indépendantes dans l'Est de l'Ukraine
- 60 - l'Ossétie du Sud (partie de la Géorgie occupée par la Russie)
- L'Abkhazie: région "indépendante" de la Géorgie
  - L'Adjarie: région autonomiste de la Géorgie
- 65 - le Haut Karabakh (partie de l'Azerbeïdjan occupé par l'Arménie)
- Kaliningrad
  - la Crimée

- 70 Vous n'avez pas encore trouvé parmi cette liste?

Vous avez d'autres idées : n'hésitez pas à me les soumettre

## COURS 1 30/09 PROBLEMES ACTUELS ENTRE LES INSTITUTIONS

Ex I : ALLEMAGNE : Conflit entre la BCE et la Cour de Karlsruhe : le début de la fin de l'euro

Par François Boulo

Publié le 14/05/2020 à 15:54, sur : <https://www.marianne.net/agora/humeurs/conflit-entre-la-bce-et-la-cour-de-karlsruhe-le-debut-de-la-fin-de-l-euro>

**Le 5 mai, le tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe, plus haute juridiction allemande, a reproché à la BCE sa politique monétaire. Le tribunal attaque-t-il l'indépendance de la BCE ou au contraire a-t-il raison de rappeler l'institution à l'ordre ? Nous confrontons plusieurs points de vue. Voici celui de François Boulo.**

Par une décision du 5 mai 2020, la Cour constitutionnelle allemande a désavoué la Cour de justice de l'Union Européenne déclenchant une crise inédite. Le début de la fin ? La prudence est de mise car il ne faut jamais sous-estimer ni l'inventivité des technocrates européens ni l'aveuglement idéologique de nos dirigeants.

### Conflit entre l'Allemagne et l'UE

Résumons ce que l'on sait. Depuis 2003, le Système européen de banques centrales (SEBC) composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des Etats membres de l'Union européenne s'est fixé pour objectif *"le maintien, à moyen terme, de taux d'inflation inférieurs à, mais proches de, 2 %"* et ce, afin de remplir sa mission prévue par les traités européens d'assurer la stabilité des prix. Lors de la crise de l'euro survenue en 2012, et sous l'impulsion de son ancien Président Mario Draghi, la Banque centrale européenne a mis en place des programmes de rachat de dettes souveraines (ou emprunts d'Etat) sur le marché secondaire. C'est ce que l'on appelle la pratique du "quantitative easing" dont l'objectif est double : rassurer les prêteurs sur la solvabilité des Etats et soutenir la consommation et l'investissement. Sauf qu'en pratique, les injections massives de liquidité sur les marchés financiers ont surtout eu pour effet d'alimenter des bulles spéculatives, en particulier sur le marché de l'immobilier. Et cela, l'Allemagne l'a parfaitement compris et n'en veut pas, ou du moins pas trop. On peut le comprendre. En raison de leur démographie, nos voisins germaniques ont toutes les raisons de s'inquiéter des effets inflationnistes de la politique monétaire européenne alors notamment que l'un de leurs objectifs premiers est de préserver le niveau de vie de leurs retraités en garantissant la valeur de leur épargne.

### PUBLICITÉ

Les européens ont toutes les raisons d'être pessimistes pour l'avenir

C'est dans ce contexte que la Cour constitutionnelle allemande a été saisie pour se prononcer sur la conformité au droit des pratiques dites "non conventionnelles" de la BCE. Sur renvoi préjudiciel, et aux termes d'un arrêt du 11 décembre 2018 (Affaire Heinrich Weiss e.a), la Cour de justice de l'Union européenne a jugé que le programme d'achats de titres de secteur public (dit PSPP) était conforme aux traités européens. Elle a justifié sa décision aux motifs que *"ce programme relève du domaine de la politique monétaire pour laquelle l'Union dispose d'une compétence exclusive, pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro, et respecte le principe de proportionnalité"* et que *"le programme PSPP ne viole pas l'interdiction du financement monétaire, qui interdit au SEBC d'accorder tout type de crédit à un Etat membre. La mise en œuvre de ce programme n'équivaut pas à l'acquisition d'obligations sur les marchés primaires et n'a pas pour effet de soustraire les Etats membres à l'incitation à conduire une politique budgétaire saine."*

L'euro ne peut pas fonctionner car il n'existe pas de peuple européen mais des peuples nationaux aux intérêts divergents

C'est là que la Cour de Karlsruhe fait savoir qu'elle ne l'entend pas de la même oreille et somme la BCE de justifier sous un délai de trois mois que son action est bien proportionnée au but recherché, tout en brandissant la menace que la banque centrale allemande ne participe plus au "PSPP". Pourquoi est-ce inquiétant ? Parce que le "PSPP" limitait la faculté de rachats des dettes souveraines à hauteur de 33% de l'endettement de chaque Etat membre. Or, et à l'occasion de la crise du coronavirus, la BCE a justement adopté un nouveau dispositif dit "PEPP" (programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie) permettant de s'affranchir de la limite des 33% ! L'Allemagne grince déjà des dents. En réponse, la Commission européenne montre les crocs : elle fait savoir qu'elle pourrait lancer une procédure d'infraction contre l'Allemagne avec sanctions financières à la clé. Et cela juste après que la CJUE – fait rarissime – publie un communiqué officiel pour rappeler la primauté du droit européen sur le droit national des Etats membres de l'UE. Dernière réplique en date ? L'un des juges siégeant à la Cour de Karlsruhe déclare dans une interview que la BCE *"ne doit pas se considérer comme le Maître de l'Univers"* et *"assumer sa responsabilité face aux citoyens"*. Les européens ont toutes les raisons d'être pessimistes pour l'avenir car ce conflit ne fait que mettre à nu les failles structurelles de l'Union Européenne qu'ils s'appliquent depuis tant d'années à nier, minimiser ou dissimuler.

### Des intérêts divergents

L'évidence est là : l'euro ne peut pas fonctionner car il n'existe pas de peuple européen mais des peuples nationaux aux intérêts divergents. Adopter une monnaie unique et en confier la gestion à une entité supranationale indépendante était la garantie que certains peuples seraient avantagés au détriment des autres, sans que ni les premiers ni les seconds n'aient

jamais leur mot à dire. Sur le plan économique, c'est stupide. Sur le plan politique, c'est anti-démocratique. Il y a d'ailleurs une certaine ironie à constater que la Cour de Karlsruhe demande aujourd'hui à la BCE d'assumer sa responsabilité devant les citoyens alors même que l'Allemagne a toujours été la première à défendre le principe de l'indépendance de cette institution. Confirmation s'il en était besoin que les principes sont bien peu de choses quand les intérêts sont en jeu.

5 C'est plutôt le cauchemar qui nous attend

10 Ce que révèle cette crise en définitive, c'est que n'ayant jamais véritablement tranché entre "l'Europe fédérale" et "l'Europe des nations", la construction européenne – l'euro en tête – s'est mise dans une impasse. Les contradictions d'intérêts entre les différents Etats membres deviennent chaque jour plus intenable. Dans ce contexte, la première puissance économique de l'union Européenne qu'est l'Allemagne semble plus que jamais décidée à défendre prioritairement les intérêts de son peuple. On aimerait pouvoir en dire autant de la France qui par la faute ses dirigeants successifs s'est depuis longtemps soumise aux injonctions supranationales de Bruxelles pour préserver le "rêve européen". S'ils ne se réveillent pas, c'est plutôt le cauchemar qui nous attend.

*Par François Boulo*

15



## Ex II : POLOGNE : Les atteintes à l'État de droit en Pologne

- Clara Naouri, 15 avril 2020, sur : <https://www.eu-logos.org/2020/04/15/les-atteintes-a-letat-de-droit-en-pologne/>

Après une présentation conceptuelle et juridique de l'État de droit dans un précédent article, nous nous attèlerons à évoquer des cas concrets d'atteinte à l'État de droit au sein de l'Union européenne (UE). Posant cet objectif, il est évident que le cas de la Pologne doit être abordé. Il fera l'objet de ce nouvel article.

Depuis l'élection de M. Andrzej Duda à la présidence de la République le 6 août 2015, l'État de droit est menacé en Pologne. Le parti Droit et Justice (le PiS), dont est issu Duda, a pour objectif de reprendre le contrôle sur le pouvoir judiciaire en adoptant des lois permettant de « museler » (1) ce dernier. Afin de comprendre la logique, ou du moins de comprendre la perspective du Gouvernement polonais, il faut s'intéresser à l'héritage soviétique dans l'histoire polonaise.

« Lex telefonica » ou la justice par téléphone. Cette pratique a longtemps été la norme en Pologne, notamment lorsqu'elle appartenait au bloc soviétique. En effet, les verdicts étaient généralement dictés par téléphone par un apparatchik au siège du Parti. Adam Bodnar, le Défenseur des droits civiques (2) en Pologne depuis 2015, considère que le projet du PiS a sensiblement le même objectif que la « Lex telefonica ». L'ensemble des projets de loi et des réformes lancés depuis l'élection de Duda semble confirmer cette analyse. Pour autant, le Gouvernement polonais se défend en expliquant que la réforme de la justice a pour objectif de mettre fin à la corruption et d'en finir avec l'héritage soviétique. La première réforme a eu lieu en 2015 et concernait le Tribunal constitutionnel. A partir de 2017, et ce malgré les oppositions européennes, les protestations dans la société civile et de la part des juges, le PiS entame une réforme profonde du système judiciaire polonais, allant de l'avancement du départ à la retraite au musellement pur et simple des juges, en passant par la nomination discrétionnaire des juges de la Cour suprême. Ces atteintes répétées à l'État de droit ont été condamnées à chaque fois par les institutions européennes. Elles constituent une violation de l'article 2 du Traité de l'Union européenne (TUE), en ce sens qu'elles vont à l'encontre des valeurs communautaires, mais elles malmènent aussi l'ensemble de la dynamique européenne, en remettant en question le principe de confiance mutuelle (3). Dans le présent article, nous nous intéresserons aux lois passées par le Gouvernement polonais, afin de comprendre en quoi elles constituent une atteinte à l'État de droit, puis nous aborderons la réponse de l'Union à ces atteintes.

### La réforme de décembre 2015

Après avoir remporté les élections législatives du 25 octobre 2015, le PiS devient le parti majoritaire à la Diète (4) et entame la réforme de la justice, annoncée dans son programme politique. Alors que cinq nouveaux juges viennent d'être élus par l'ancienne Diète le 8 octobre 2015 pour siéger au Tribunal constitutionnel, Andrzej Duda refuse de les assermenter. La loi sur le Tribunal constitutionnel est alors modifiée, afin de pallier ce conflit. Celle-ci prévoyait une nouvelle élection des juges, l'introduction d'une limite de temps quant à la durée des fonctions du président et du vice-président du Tribunal constitutionnel, ainsi que la fin des fonctions des actuels président et vice-présidents. Elle est adoptée rapidement par la Diète, mais le Tribunal constitutionnel rend un avis dans lequel il déclare cette loi inconstitutionnelle. Le Gouvernement refuse de publier cet avis au Journal officiel. S'engage alors un bras de fer entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Cette première bataille se soldera par la prise de contrôle du pouvoir exécutif sur le Tribunal constitutionnel, puisque le PiS a pu nommer des juges qui lui étaient favorables.

Pour saisir l'enjeu que représentait cette mainmise sur le Tribunal constitutionnel polonais, il est nécessaire de comprendre son rôle. Il statue sur la conformité des lois et des traités au regard de la Constitution, la conformité des lois aux traités ratifiés – comme les traités relatifs à l'Union européenne –, dont la ratification exige l'autorisation préalable d'une loi, et il vérifie aussi la conformité des objectifs ou de l'activité des partis politiques au regard de la Constitution. Ainsi, le Tribunal constitutionnel polonais est une instance qui a la possibilité d'exercer des renvois préjudiciels, au même titre que les autres cours constitutionnelles européennes. Sa mission première est donc de garantir la démocratie.

Or, le fait que les juges soient des alliés du parti au pouvoir présente de sérieuses conséquences pour la démocratie. En effet, si le Gouvernement polonais décidait de passer une loi qualifiable d'inconstitutionnelle, les juges du Tribunal Constitutionnel pourraient ne pas s'y opposer. La subordination de cette instance au pouvoir exécutif porte atteinte à l'indépendance et à l'impartialité des juges. Or, le respect de ces deux qualités est inhérent au respect de l'État de droit. Il y a donc atteinte à l'État de droit. De surcroît, le pouvoir exécutif dispose d'un pouvoir arbitraire dans l'établissement des lois, ce qui va à l'encontre de deux autres composantes de l'État de droit : l'interdiction de l'arbitraire et le principe de légalité des lois. Par cette simple réforme, le Gouvernement polonais entame une remise en cause profonde du système judiciaire et viole l'État de droit.

La réponse de l'UE est intervenue en janvier 2016. Pour la première fois, l'Union a déclenché la procédure du Nouveau cadre pour renforcer l'État de droit.(5) Certains groupes politiques au Parlement européen (le Parlement) ont demandé à la Commission européenne (la Commission) d'engager la procédure de l'article 7 TUE. Mais la Commission a préféré utiliser la procédure du Nouveau cadre. S'est alors enclenché un dialogue entre la Commission et la Pologne. En juillet 2016, le Parlement polonais a amorcé une diminution des restrictions concernant le Tribunal constitutionnel. Cependant, la Commission de Venise (6) a considéré que cette mesure était insuffisante et a ainsi dégagé les sept composantes de l'État de droit : la légalité de la loi, le principe de sécurité juridique, l'égalité devant la loi, l'interdiction de l'arbitraire, l'indépendance et l'impartialité des juges, le droit d'accès au juge et le respect des droits fondamentaux.(7)

Bien qu'il y ait eu un désamorçage de la situation, la volonté du Gouvernement polonais reste la même, comme le démontre la nomination de la juge Julia Przylebska, juge affiliée au PiS, comme présidente du Tribunal constitutionnel. Les atteintes à l'État de droit se sont accélérées à partir de 2017.

### Les réformes de 2017

5 Début 2017, un projet de loi a été déposé par Jaroslaw Kaczyński, le président du PiS, concernant la Cour Suprême, le Conseil national de la Magistrature (le KRS) et les juridictions de droit commun. Ce projet de loi permettait le remaniement de ces juridictions, notamment au niveau des présidents des différentes cours. Il est adopté par le Parlement le 12 juillet 2017. Face aux manifestations de la société civile polonaise et européenne et les menaces des institutions de l'UE, le président Duda a posé son veto sur ce projet de loi, mais uniquement sur les parties concernant la Cour Suprême et le KRS, le 10 24 juillet 2017.

#### *La réforme concernant les juridictions de droit commun*

15 La loi portant sur les juridictions de droit commun est définitivement adoptée le 28 juillet 2017. Elle abaisse l'âge de départ à la retraite des magistrats des juridictions de droit commun et des procureurs. De plus, cette réforme comportait des mesures discriminatoires, puisque les hommes pouvaient partir à la retraite à partir de 65 ans, et les femmes à partir de 60 ans, alors que l'âge initial de départ à la retraite était à 70 ans. De surcroit, elle donnait au Ministre de la Justice la possibilité de prolonger le mandat d'un juge ayant atteint l'âge de la retraite.

20 Cette loi comporte une violation à la fois de l'État de droit et du droit de l'Union. En effet, le droit communautaire protège expressément le principe de non-discrimination en fonction de l'âge et en fonction du sexe, que ce soit dans le droit primaire(8) ou à travers le droit dérivé.(9) De plus, ce principe d'égalité de traitement, qui est le corollaire de l'interdiction de discrimination, a été élevé au rang de principe général du droit communautaire(10) par la Cour de Justice de l'Union européenne (la Cour) à de nombreuses reprises(11). De surcroit, le fait que le ministre de la Justice puisse prolonger le mandat d'un juge ayant atteint l'âge de départ à la retraite semble aller à l'encontre du principe d'inamovibilité des juges, et donc du principe d'indépendance et d'impartialité des juges. Dans la loi du 28 juillet 2017, les modalités de prolongement du mandat du juge étaient vagues, laissant ainsi un véritable pouvoir discrétionnaire au ministre de la Justice pour accepter ou non la 25 prolongation d'un juge. Or, l'ambition affichée du PiS étant de contrôler le pouvoir judiciaire, il apparait de manière assez claire que les juges qui pourraient être prolongés seraient ceux qui auront fait preuve de loyauté envers le parti. Les magistrats sont ainsi exposés à des pressions extérieures de la part du pouvoir exécutif, ce qui correspond à un exercice arbitraire du pouvoir par l'exécutif, et par conséquent à une violation de l'État de droit. Par ailleurs, le droit de recours, autre composante de l'État de droit, se voit bafouer, puisque le fait que la décision soit prise de manière discrétionnaire par le ministre de la Justice ne permet pas d'engager un recours contre cette décision. 30

L'Union européenne a réagi promptement à cette violation de l'État de droit. La Commission européenne a lancé la procédure du Nouveau cadre pour l'État de droit, le 28 juillet 2017, laissant un mois à la Pologne pour rectifier le tir. Cette recommandation de la Commission est la troisième depuis l'élection du président Duda. Le bras de fer est alors engagé entre l'Union et la Pologne. Jaroslaw Kaczyński, « l'homme fort de la Pologne »(12), a affiché sa volonté de poursuivre la 35 réforme globale du système judiciaire polonais, et ce, malgré les vetos du président Duda et les menaces de la Commission.

#### *La réforme de la Cour Suprême et du Conseil national de la Magistrature (KRS)*

40 Le 15 décembre 2017, le Sénat polonais adopte la loi sur la Cour suprême et le KRS. Cette réforme comprenait l'abaissement de l'âge de départ à la retraite pour les juges de la Cour suprême et une modification du mode de nomination, que ce soit pour les juges ou pour les membres du Conseil de la Magistrature. L'adoption d'une telle loi a entraîné une énième recommandation de la part de la Commission, qui, cette fois, a demandé au Conseil de l'Union d'engager la procédure de l'article 7 paragraphe 1 TUE, considérant qu'au vu des recommandations précédentes et de l'obstination de la Pologne, il existait un risque clair de violation grave de l'État de droit. Malgré cette levée d'armes de la part de l'Union, la Pologne entérine cette réforme et la poursuit en 2018. Alors que l'âge de départ à la retraite des juges était fixé à 70 ans, la 45 réforme l'abaisse à 65 ans, sans instaurer de mesure transitoire, mettant ainsi certains juges de la Cour suprême à la retraite de manière quasi immédiate. Toutefois, la loi prévoyait la possibilité de demander à être prolongé, sur présentation d'une lettre de motivation et d'un certificat médical. Une fois ces documents fournis, le KRS formulait un avis non-contraignant et qui n'avait pas à être motivé. Puis, le choix final revenait au président de la République, sans obligation de motivation. Ainsi, en l'absence de motivation, il était impossible d'exercer un recours contre l'avis du président ou du KRS. De surcroit, le 50 président avait la possibilité d'augmenter le nombre de juges de la Cour suprême, sans avoir à justifier son choix. Par conséquent, il était possible pour l'exécutif de mettre à la retraite, de manière discrétionnaire, des juges qui lui étaient opposés ; de prolonger le mandat de ceux qui allaient dans son sens ; mais aussi de mettre en minorité les juges de la Cour suprême qui n'étaient pas des alliés du PiS, en augmentant tout simplement le nombre de juges.

55 Cette loi constitue une véritable violation de l'État de droit. De plus, les juges de la Cour suprême sont les juges de dernière instance, qui se prononcent notamment sur la conformité du droit polonais au droit européen. Nous retrouvons ici une logique tout à fait similaire à celle de la réforme de 2017 pour les juridictions de droit commun. Le fait que le président puisse de manière discrétionnaire refuser ou accepter de prolonger le mandat d'un juge soumet le juge à une pression extérieure,

puisque, pour continuer d'exercer, il devra se plier à la volonté de l'exécutif, ou tout du moins être dans ses bonnes grâces. Le juge ne peut donc plus être considéré comme indépendant et impartial. Ses décisions ne pourront plus être considérées comme justes aux yeux de la société civile. C'est d'ailleurs pourquoi la population polonaise a manifesté contre cette loi, au sens qu'elle portait atteinte à la théorie de l'apparence. En effet, comment croire qu'une décision est juste, si des pressions peuvent avoir été exercées sur le juge ? Ainsi, une fois encore l'État de droit est violé par le Gouvernement de Duda. Une nouvelle bataille s'engage alors entre l'Union européenne et la Pologne, et celle-ci ne semble pas prête de plier.

Le 2 octobre 2018, la Commission décide de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) d'un recours en manquement.(13) En parallèle, la Cour a été saisie d'une demande en référé afin de prononcer des mesures provisoires, à effet immédiat, pour éviter que les juges ne soient mis à la retraite avant la fin de la procédure en manquement, c'est-à-dire avant que la Cour n'ait rendu sa décision finale. La vice-présidente de la CJUE va rendre une première ordonnance le 19 octobre 2018 (14) , alors que la Pologne n'a pas présenté ses observations au regard de la demande de référé. Dans cette ordonnance, la Cour va faire droit à la demande de la Commission, en posant les mesures provisoires suivantes : suspendre l'application des dispositions litigieuses de la loi polonaise sur la Cour suprême ; prendre toute mesure nécessaire pour que les juges concernés continuent de bénéficier de la même position, à la même place et dans les mêmes conditions ; s'abstenir de nommer des nouveaux juges ; et communiquer à la Commission dans un délai d'un mois toutes les mesures adoptées pour se conformer à l'ordonnance. La CJUE va par la suite se prononcer sur une demande de procédure accélérée, formulée par la Commission (15) . Le président de la Cour va accéder à cette demande dans une ordonnance du 15 novembre 2018 (16). Les mesures provisoires prononcées par la Cour vont être entérinées dans l'ordonnance du 17 décembre 2018. La Cour va reprendre l'ensemble des éléments de l'affaire *Commission contre Pologne*, en partant des faits. Douze juges ont demandé leur prolongation. Le Conseil de la magistrature a donné cinq avis positifs et sept négatifs, dont deux concernant des présidents de chambre. Les mesures provisoires ont permis de réintégrer l'ensemble des 27 juges touchés par la réforme. La CJUE va alors vérifier que l'octroi des mesures provisoires était justifié, du moins en apparence. C'est la condition de *fumus boni juris*. Selon la Cour, les mesures provisoires n'étaient pas dénuées de fondements puisque l'avancement de l'âge de départ à la retraite constitue une atteinte au principe d'immovibilité des juges, et que l'indépendance de ces derniers est fragilisée par la possibilité pour le président Duda de les prolonger sans avoir à motiver son choix. De surcroît, la Cour rappelle que le droit à une protection juridictionnelle effective, qui est assuré notamment par la possibilité d'exercer un recours contre toute décision prise par les autorités(17), est protégé par les articles 19, paragraphe 1, alinéa 2, TFUE et 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (la Charte). Ainsi, non seulement la Pologne porte atteinte à l'État de droit, mais elle viole aussi le droit communautaire, mettant ainsi à mal le principe de confiance mutuelle. La Cour fait alors référence à l'arrêt LM (18), pour démontrer que l'indépendance des juges est primordiale dans le système communautaire. Par conséquent, elle va conclure que la condition de *fumus boni juris* est remplie. Elle va, par la suite, évaluer si l'octroi de mesures provisoires revêtait un caractère urgent, eu égard à l'existence d'un préjudice grave et irréparable. Elle va considérer qu'à partir du moment où il y a un degré suffisant de probabilité que le préjudice soit grave et irréparable, l'octroi des mesures provisoire en urgence est conforme. En l'espèce, elle va rappeler à nouveau que l'indépendance des juges est nécessaire sur deux plans. Le respect de cette indépendance est essentiel au bon fonctionnement du renvoi préjudiciel, mais aussi dans le cadre de la coopération judiciaire, civile et pénale, sur le fondement du principe de confiance mutuelle. Ainsi, il y a un risque de préjudice grave et irréparable envers les objectifs de l'Union, au sens que les arrêts de la Cour suprême ont autorité de chose jugée, impliquant ainsi des effets irréversibles au regard du droit de l'Union. La Cour vient par la suite déterminer si la sauvegarde du droit de l'Union doit prévaloir sur les intérêts nationaux. Elle va conclure que le bon fonctionnement de l'ordre juridique de l'Union risque d'être atteint de préjudices graves et irréparables, si les mesures n'étaient pas accordées.

L'arrêt *Commission contre Pologne* du 15 décembre 2018 reprend les décisions précédentes pour mieux les entériner, donnant ainsi raison à la Commission. La Pologne se voit contrainte à plier face aux institutions européennes. La réforme est ainsi mise en suspens dans l'attente de la décision sur le recours en manquement de la part de la CJUE.

#### 45 **Commission contre Pologne, suite et fin ?**

La Grande Chambre de la Cour de Justice de l'Union européenne rendra par la suite deux décisions en 2019, l'une sur la réforme de la Cour suprême, l'autre sur la réforme des juridictions de droit commun.

##### *Sur l'indépendance de la Cour suprême*

Dans un arrêt du 24 juin 2019 (19), la Grande Chambre de la Cour va statuer définitivement sur le recours en manquement initié par la Commission européenne. Elle commence sa réflexion en rappelant que, malgré la remise à l'état initial par la Pologne du système de la Cour suprême, l'existence du manquement est appréciée en fonction de la situation de l'État membre au terme du délai fixé par la Commission. La Cour soulève deux griefs, le premier sur l'abaissement de l'âge de départ à la retraite, le second sur le pouvoir discrétionnaire du président polonais.

Quant à la modification de l'âge de départ à la retraite, la Cour va apprécier la situation sur la base de l'article 19, paragraphe 1, du TFUE et de l'article 47 de la Charte. Sur ce premier grief, la Pologne et la Hongrie, qui a demandé à être partie prenante à cette affaire, considèrent que l'Union n'a pas à s'immiscer dans l'organisation du système juridictionnel national. La Cour admet que l'organisation de la justice est une prérogative nationale. Toutefois, au vu des conséquences de cette réforme sur l'effectivité du principe de confiance mutuelle, la Cour va se baser sur les valeurs de l'Union pour apprécier

la réforme polonaise. L'article 19 TFUE est considéré par la Cour comme une consécration de l'État de droit, au sens qu'il vient instaurer une obligation pour les États membres d'établir des voies de recours internes pour une protection juridictionnelle effective. En effet, comme rappelé précédemment, l'Union est une union de droit (20) à partir du moment où les justiciables peuvent contester en justice la légalité de tout acte national relatif à « *tous les domaines couverts par le droit de l'Union* »(21). En s'appuyant sur l'article 47 de la Charte, la Cour rappelle que l'indépendance des juridictions est essentielle au droit au recours effectif. Pour ce faire, elle se réfère à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) concernant les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'Homme (la Convention)(22). La Cour va considérer ainsi que l'indépendance des juges comprend deux composantes, l'une interne, l'autre externe. L'indépendance externe signifie que la juridiction exerce ses compétences en toute autonomie et sans lien hiérarchique ou de subordination. L'indépendance interne est rattachable à la notion d'impartialité.

Partant de l'ensemble de ces éléments, la Cour va conclure que l'inamovibilité des juges de la Cour Suprême est une garantie de l'indépendance de ces derniers. Ainsi, la mesure d'abaissement de l'âge de départ à la retraite est contraire à ce principe. Cette mesure est donc contraire au droit de l'Union.

Concernant le pouvoir discrétionnaire du président de la République, la Cour va rappeler que l'organisation du système judiciaire, notamment le prolongement des fonctions judiciaires au-delà de l'âge légal, est bien une prérogative des États membres. Toutefois, ce processus ne doit pas mettre à mal l'indépendance des juges. Or, comme il a été exposé précédemment, l'absence de motivation et le fait que la décision revienne uniquement au président, sans recours possible, sont contraires au principe d'indépendance des juridictions. La Cour va considérer que la Pologne a manqué à ses obligations.

Cette décision sonne le glas pour la réforme de la Cour suprême polonaise. L'Union s'est positionnée en défenseuse de l'État de droit et de ses valeurs. La Hongrie, partie prenante de l'affaire, a dû elle aussi supporter les coûts de cette décision.

#### *Sur l'indépendance des juridictions de droit commun*

Dans l'arrêt du 5 novembre 2019 (23), la Grande Chambre de la Cour a considéré qu'il y avait bien violation du droit de l'Union en général, et de l'État de droit en particulier. Son raisonnement va être le même que pour la Cour Suprême, en expliquant que l'abaissement de l'âge de départ à la retraite et le choix discrétionnaire du ministre de la Justice de prolonger les fonctions de juges mettent à mal l'indépendance de ces derniers. De surcroît, elle va considérer qu'il y a violation du principe de non-discrimination entre les hommes et les femmes, puisque l'âge de départ à la retraite des femmes est abaissé de 10 ans pour les femmes et 5 ans pour les hommes.

A nouveau, la Pologne est condamnée, interrompant ainsi son projet de réforme judiciaire. Il serait aisé de considérer que l'Union a gagné la bataille de l'État de droit, puisque les projets de réforme de 2017 sont tous deux entérinés. Cependant, le Gouvernement polonais a décidé de continuer la réforme de son organisation judiciaire par d'autres moyens.

#### *La création d'une nouvelle chambre disciplinaire au sein de la Cour suprême polonaise*

Afin de remédier aux problèmes d'indépendance des juges soulevés par la Commission européenne, le Gouvernement polonais a créé une chambre disciplinaire au sein de la Cour suprême, qui a pour objectif de vérifier l'indépendance de ces derniers. Une nouvelle fois, se pose la question de l'indépendance, mais cette fois-ci, elle concerne la chambre disciplinaire elle-même.(24)

La nouvelle chambre disciplinaire a été instituée par la loi de 2017 sur la Cour suprême. Toutefois, elle n'a été établie que le 3 juillet 2018. Les juges de la Cour suprême ont considéré que cette nouvelle chambre a été créée afin de faire taire les juges trop critiques à l'égard du pouvoir exécutif et des réformes judiciaires. En effet, les juges faisant l'objet d'une procédure disciplinaire devaient être renvoyés devant cette chambre, qui avait le pouvoir de les suspendre, voire même de les limoger. Il pourrait sembler tout à fait logique qu'une telle chambre disciplinaire existe, comme c'est le cas en France, où le Conseil supérieur de la magistrature français statue sur les procédures disciplinaires. En Pologne, le KRS prend lui aussi part à la procédure, puisqu'il désigne les dix juges siégeant dans cette nouvelle chambre disciplinaire. Cependant, le KRS ne peut être qualifié d'indépendant, selon les juges de la Cour suprême, puisque, depuis l'arrivée au pouvoir de Duda, 23 de ses 25 membres sont plus ou moins directement liés au PiS.(25) Trois juges de la Cour suprême vont être poursuivis par cette chambre disciplinaire. Ils vont alors former un recours devant la Cour suprême, qui va appeler la CJUE à la rescousse, par un renvoi préjudiciel. (26)

Ainsi, la Cour suprême va alors demander à la CJUE si, malgré les règles de droit national qui attribuent le litige à la Chambre disciplinaire, celui-ci ne devrait pas être tranché par elle, au vu des doutes quant à l'indépendance de la Chambre disciplinaire. La CJUE va se saisir de l'affaire et la mettre en exergue avec la protection du droit de l'Union et de l'État de droit. Son raisonnement va se fonder sur l'article 19, paragraphe 1, TFUE et l'article 47 de la Charte, comme pour les affaires précédentes. Elle rappelle que la Cour suprême est une des instances du système judiciaire polonais qui peut formuler des demandes de renvoi préjudiciel pour vérifier la bonne application des normes du droit communautaire. En effet, il n'est pas possible, selon elle, que des litiges concernant l'application du droit de l'UE puissent relever de la compétence d'une instance qui ne constitue pas un tribunal indépendant et impartial. Or, si les juges de la Cour suprême s'exposaient au risque d'être poursuivis devant la Chambre disciplinaire, alors qu'ils vérifient que le droit national est conforme au droit de l'Union,

ceux-ci seraient peut-être peu enclins à aller à l'encontre du droit national. La Cour suprême ne serait donc plus un tribunal indépendant et impartial. La CJUE donne alors des éléments pour évaluer si la Chambre disciplinaire présente des garanties d'indépendance suffisantes. Tout d'abord, il faut s'intéresser aux conditions de création de l'instance, puis à ses caractéristiques et enfin à la nomination de ses membres. Concernant la nomination des membres, elle va considérer qu'il est nécessaire de vérifier si ce mode de nomination est de nature à créer des doutes légitimes dans l'esprit des justiciables quant à l'imperméabilité de cette instance à l'égard des éléments extérieurs, en particulier l'influence directe ou indirecte des pouvoirs législatifs et exécutifs, garanties de neutralité.

Sur la base de ces éléments, la Cour suprême va considérer que la Chambre disciplinaire n'est pas un tribunal indépendant et impartial et qu'ainsi, il lui revient de trancher les litiges disciplinaires concernant ses propres juges. La CJUE a ainsi donné les armes nécessaires à la Cour suprême pour se défendre.

Cependant, le Gouvernement polonais n'a pas supprimé la Chambre disciplinaire. Celle-ci est toujours en activité. Aussi, la Commission a initié une procédure de recours en manquement contre la Pologne le 23 janvier 2020 à ce sujet. Le 8 avril 2020, la CJUE a rendu une ordonnance (27) dans laquelle elle fait droit à la demande de mesures provisoires de la Commission.

#### *La nouvelle réforme muselière du Gouvernement polonais – La Pologne ne lâche pas les armes*

Dans cette énième réforme de la justice, le PiS affiche de plus en plus sa volonté de réinstaurer la *Lex telefonica*. L'objectif de cette réforme est d'interdire à tout magistrat tout acte à caractère politique, d'adopter des résolutions exprimant une hostilité envers d'autres autorités de la République et des organes constitutionnels, voire de formuler des critiques à l'égard des principes du système politique national. Les juges devront déclarer leur appartenance à des associations, des partis politiques, des sites internet ainsi que leurs comptes sur les réseaux sociaux ... Le PiS se défend en indiquant que cette loi vise à combattre la corruption et les séquelles du communisme. Mais l'opposition considère que cette loi n'a pour objectif que de museler les magistrats trop critiques.

Cette loi a été adoptée le 23 janvier 2020 par la Diète, puis promulguée par le président polonais le 4 février. Les institutions européennes avaient pourtant exprimé leur opposition à ce projet. Mais il semblerait que la Pologne choisisse de s'orienter vers un « *Polexit juridique* » (allusion au « Brexit »), selon Adam Bodnar, le défenseur des droits civiques polonais. Cette réforme a indigné la société civile polonaise et de nombreuses associations sur place. Cependant, le PiS vise ici un point sensible. En effet, les magistrats sont vus comme une classe élitiste et paresseuse qui se soucie peu du peuple.

En jouant sur cette vision, Duda souhaite se faire réélire. Les élections auront lieu le 10 mai en Pologne, par correspondance, en conformité avec la loi sur l'état d'urgence adoptée le 9 avril 2020. Cette élection par correspondance apparaît tout à fait contraire au droit de l'Union, venant ainsi alourdir le contentieux entre la Pologne et l'Union. Début 2020(28), le Parlement européen a constaté que la situation s'était détériorée en Pologne depuis le déclenchement de l'article 7 paragraphe 1, et que le mécanisme n'était pas efficace. Le Parlement avait déjà demandé préalablement que des sanctions financières soient mises en place contre les pays violant l'État de droit (29). La Commission avait repris ce projet dans une communication sur l'État de droit du 17 juillet 2019 (30). Le début de l'année 2020 a été marqué par des discussions houleuses concernant l'adoption du budget européen pour 2021-2027. Il a été alors question de mettre en place des sanctions financières envers les pays ne respectant pas l'État de droit. La Hongrie et la Pologne se sont opposées à de telles mesures. Le budget n'a pas été voté pour l'instant, puisque la crise du Covid-19 a eu pour effet de suspendre les négociations et a conduit l'Union à adopter un plan de crise. Cependant, il apparaît de manière assez évidente que la question sera amenée à être posée à nouveau.

La « guerre » entre la Pologne et l'Union européenne est ainsi loin d'être terminée.

**Clara Naouri**

<sup>1</sup> L'opposition polonaise a qualifié de « *muselière* » la dernière loi promulguée par le président Duda le 4 février 2020.

<sup>2</sup> Le Défenseur des droits civiques est une institution nationale polonaise de défense des droits de l'homme. Il est le gardien des libertés et des droits de l'homme et du citoyen définis dans la Constitution et dans d'autres actes normatifs.

<sup>3</sup> Voir article « *Qu'est-ce que l'État de droit ? – Première partie : cadre conceptuel et juridique.* » I. B. *L'union autour de valeurs européennes communes.*

<sup>4</sup> La Diète est le Parlement polonais.

<sup>5</sup> Communication de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil, 11 mars 2014, *Un nouveau cadre de l'UE pour renforcer l'État de droit.*

<sup>6</sup> La Commission de Venise est une commission créée par le Conseil de l'Europe pour la démocratie par le droit. Elle est en charge de surveiller le respect de l'État de droit dans les États membres du Conseil de l'Europe, dont les 27 membres de l'Union font partie.

<sup>7</sup> Voir article « *Qu'est-ce que l'État de droit ? – Première partie : cadre conceptuel et juridique.* » I. A. *La difficile définition de l'État de droit.*

<sup>8</sup> En droit primaire, l'article 19 paragraphe 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et l'article 157 TFUE imposent tous deux l'égalité de traitement en matière d'emploi, que ce soit en fonction de l'âge ou en fonction du sexe.

<sup>9</sup> Ce principe est aussi protégé par la Directive 2000/78/CE du Conseil sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (JOUE n° L 303 du 2.12.2000) et par la Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil (JOUE n° L 204 du 26.7.2006) qui interdit toute discrimination homme-femme en matière d'emploi et de travail.

<sup>10</sup> Un principe général du droit de l'Union européenne est un principe dégagé par la Cour de Justice de l'Union, dans une volonté de protéger directement les droits fondamentaux en leur conférant une valeur juridique prétorienne.

<sup>11</sup> CJCE, 22 novembre 2005, C144/06, *Mangold* ; CJUE, 19 janvier 2010, *Kücükdeveci*.

<sup>12</sup> *Le Point*, « Réforme judiciaire en Pologne : l'UE lance une procédure d'infraction », 29 juillet 2017

<sup>13</sup> L'article 258 TFUE autorise le recours en manquement par la Commission européenne.

<sup>14</sup> CJUE, Ord., vice-présidente, 19 octobre 2018, C-619/18, *Commission c. Pologne*.

<sup>15</sup> Règlement de procédure de la Cour de Justice de l'Union européenne, article 133 et Statut de la Cour, article 23 bis.

<sup>16</sup> CJUE, Ord., Président, 15 novembre 2018, C-619/18, *Commission c. Pologne*.

<sup>17</sup> CJCE, Arrêt de la Cour du 23 avril 1986, *Les Verts c. Parlement*, 294/83, EU:C:1986:166, point 23.

<sup>18</sup> CJUE, 25 juillet 2018, C216/18, *LM*.

<sup>19</sup> CJUE, GC, 24 juin 2019, *Commission c. Pologne*, C-619-18

<sup>20</sup> CJCE, Arrêt de la Cour du 23 avril 1986, *Les Verts c. Parlement*, 294/83, EU:C:1986:166, point 23.

<sup>21</sup> TFUE, article 19 paragraphe 1.

<sup>22</sup> L'article 6 de la Convention porte sur le droit au procès équitable. L'article 13 porte sur le droit au recours effectif.

<sup>23</sup> CJUE, GC, 5 novembre 2019, *Commission c. Pologne*, C-192/18

<sup>24</sup> Conclusions de l'Avocat Général Evgeni Tanchev, *Affaires jointes C-585/18, C-624/18 et C-625/18*, du 27 juin 2019, point 5.

<sup>25</sup> Thomas Giraudeau, RFI, *Bonjour l'Europe*, « La Cour suprême polonaise ouvre une brèche dans les réformes de la justice », 6 décembre 2019.

<sup>26</sup> CJUE, GC, 19 novembre 2019, *A.K. / Krajowa Rada Sadownictwa*, affaires jointes C-585/18, C-624/18 et C-625/18

<sup>27</sup> Ordonnance de la CJUE, C-791/19 R, *Commission c. Pologne*, 8 avril 2020.

<sup>28</sup> Communiqué de presse, Session Plénière, Commission LIBE, 16 janvier 2020, État de droit en Hongrie et Pologne : la situation s'est détériorée.

<sup>29</sup> Amendement par le Parlement européen, 17 janvier 2019, Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection du budget de l'Union en cas de défaillance généralisée de l'état de droit dans un État membre.

<sup>30</sup> COM(2019) 343 final – Communication De La Commission Au Parlement Européen, Au Conseil Européen, Au Conseil, Au Comité Économique Et Social Européen Et Au Comité Des Régions, Renforcement de l'état de droit au sein de l'Union – Plan d'action.

## Brexit : quelles conséquences pour les deux Irlande ?

Question-Réponse 11.09.2020 Vincent Lequeux sur : <https://www.touteleurope.eu/actualite/brexit-quelles-consequences-pour-les-deux-irlande.html>

5 Depuis l'annonce de sa sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni a fait face à de multiples crises internes. En tête des préoccupations : la situation délicate de l'Irlande du Nord, dont l'histoire récente est marquée par 30 années de guerre civile.

### Pourquoi y a-t-il deux Irlande ?

10 L'île d'Irlande se trouve sous la domination du Royaume-Uni depuis 1801 et la signature de l'Acte d'Union. Cet accord historique entérine le rattachement du Royaume d'Irlande, à majorité catholique, au Royaume-Uni principalement protestant, et alors déjà composé de l'Angleterre et de l'Ecosse. Déjà présent en Irlande, le sentiment antibritannique va dès lors s'accroître, débouchant en 1916 sur l'insurrection de Pâques, premier pas vers la guerre d'indépendance qui commencera en 1919.

15 C'est finalement en 1921, au terme d'un conflit sanglant, que les autorités britanniques décident de partitionner l'île. Au nord, la petite enclave d'Ulster – l'Irlande du Nord – où cohabitent une majorité de protestants et une minorité de catholiques. Au sud, la République indépendante d'Irlande, habitée majoritairement par des catholiques.

L'Irlande se voit ainsi dotée de deux parlements, l'un à Dublin, l'autre à Belfast. Cependant, cette partition ne sera jamais acceptée par les nationalistes catholiques. De son côté, la majorité protestante d'Irlande du Nord, considérant les catholiques comme des traîtres potentiels, les relègue au statut de citoyens de seconde zone, multipliant les discriminations économiques, sociales et politiques.

20 A la fin des années 1960, la répression brutale d'une manifestation pacifique organisée par la NICRA (le mouvement pour les droits civiques d'Irlande du Nord), marque le début de 30 années de guerre civile en Ulster entre les unionistes favorables au rattachement à la Grande-Bretagne et les républicains partisans d'une réunification des deux Irlande.

25 Parmi les épisodes les plus violents de cette époque, surnommée "Troubles", le dimanche sanglant ou "Bloody Sunday" de l'année 1972. Ce dimanche de janvier, treize catholiques sont tués par des parachutistes britanniques, alors qu'ils manifestaient dans la ville de Derry contre une loi permettant à l'armée de procéder à des emprisonnements arbitraires.

30 A la suite de cet épisode tragique, l'IRA (l'armée républicaine irlandaise), dont certains membres entretiennent des liens étroits avec le Sinn Féin (parti républicain d'Irlande du Nord), multiplie les actes terroristes, notamment pour infléchir la politique du gouvernement britannique envers les prisonniers politiques républicains. L'opposition de Margaret Thatcher à tout compromis sur cette question débouche en 1984 sur un attentat perpétré à Brighton, alors que cette dernière se rendait au congrès du Parti conservateur.

35 La Première ministre britannique en réchappe de justesse. Et le dialogue reprend la même année entre Londres et Dublin. Un premier pas vers la paix est fait avec la signature de l'Accord de Hillsborough. Il sera suivi d'une série de nouveaux accords aboutissant, en 1997, au cessez-le-feu de l'IRA. Quelques mois plus tard, l'espoir d'un retour à la paix se confirme avec la signature de l'Accord du Vendredi saint, le 10 avril 1998.

### Qu'est-ce que l'accord du Vendredi saint ?

40 L'accord du Vendredi saint, ou "Good Friday", signé par le Premier ministre britannique Tony Blair et son homologue irlandais Bertie Ahern, ainsi que les leaders des principaux partis unionistes et nationalistes le 10 avril 1998, met un terme à 30 années de conflit, qui ont causé la mort de près de 3 500 personnes. Ce processus de paix a notamment été rendu possible par une coopération *"intense et permanente entre Londres et Dublin"*, expliquait en 2017 Philippe Cauvet, spécialiste de l'Irlande à l'université de Poitiers, dans un entretien à Toute l'Europe. *"C'est notamment l'appartenance commune des deux Etats à l'Union européenne depuis 1973 qui a joué un rôle important"*, notait le professeur.

45 L'accord du Vendredi saint prévoit le désarmement de l'IRA, l'abolition de la revendication territoriale de la République d'Irlande sur l'Irlande du Nord, ou encore la reconnaissance du droit pour chacun en Irlande du Nord de s'identifier et d'être accepté en tant qu'Irlandais, ou Britannique, ou les deux. A l'instar des *"démocraties consociatives"*, ce traité a également permis à l'Irlande du Nord de s'auto-administrer en élisant un gouvernement dirigé par un Premier ministre, et une Assemblée composée à la fois de nationalistes et d'unionistes.

### Comment est administrée l'Irlande du nord ?

50 La dévolution du pouvoir en Irlande du Nord (pour permettre l'auto-administration de la province) est singulière dans l'espace britannique puisqu'elle est basée sur la volonté de pacifier les relations entre les deux communautés nationaliste et unioniste.

Son objectif est d'orchestrer un partage du pouvoir afin *"d'éviter qu'une majorité n'exerce seule le pouvoir à l'encontre de l'autre"*, explique Philippe Cauvet. Le Parlement est ainsi élu selon le strict principe de la proportionnalité, et l'exécutif est également partagé entre unionistes et nationalistes.

Catholiques et protestants jouissent ainsi d'un droit de véto qu'ils peuvent utiliser si un texte législatif leur semble contraire à leurs intérêts. La constitution d'un gouvernement passe donc par la création de coalitions perpétuelles, dominées par le Sinn Féin pour les nationalistes et le Parti unioniste démocrate (DUP) pour les unionistes.

#### **Pourquoi les Nord-irlandais ont-ils dit non au Brexit ?**

5 En juin 2016, 51,9 % des Britanniques font le choix de quitter l'UE, déclenchant ainsi le processus du Brexit, alors que 55,9 % des Nord-Irlandais votent contre.

Selon Philippe Cauvet, ce rejet du Brexit en Ulster cacherait toutefois une réalité contrastée. En effet, "*l'adhésion d'une partie de la communauté unioniste à l'Europe ne s'explique pas par les mêmes motivations que l'adhésion des nationalistes*", explique-t-il.

10 "*Chez les nationalistes, notamment chez les modérés du SDLP, le Parti social-démocrate et travailliste, l'Europe est vue comme un changement majeur, notamment parce qu'elle a apporté une meilleure protection de leurs droits fondamentaux (...). Elle a aussi consacré l'ouverture de la frontière avec la République d'Irlande, donc une forme de rapprochement avec Dublin*". En revanche, chez les unionistes les plus modérés, l'adhésion à l'UE serait motivée d'abord "*par un pragmatisme plus que par une véritable conviction pro-européenne*".

15 Les unionistes plus radicaux, quant à eux, ont fait campagne pour le "Leave" en 2016, assimilant le processus d'intégration européenne à "*une dilution du lien avec Londres*".

#### **Comment le Brexit a-t-il mis en péril la situation entre les deux Irlande ?**

20 Dans un discours prononcé le 25 juillet 2016 à Belfast, la Première ministre britannique Theresa May avait fait resurgir la menace d'un rétablissement d'une frontière physique entre les deux Irlande, alors que celle-ci est devenue quasiment invisible depuis 1998. L'ancienne cheffe de l'exécutif déclarait ainsi que "*personne ne souhaite le retour des frontières du passé*", mais que le Brexit rendait la libre circulation entre les deux Irlande "*intenable*".

25 La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait donc mettre en danger l'accord du Vendredi Saint. Le retour à une frontière physique pourrait également entraver la circulation des 30 000 personnes qui voyagent chaque jour d'un côté et de l'autre de l'île, ainsi que les échanges commerciaux, qui s'élèvent à 39 millions d'euros par an entre les deux parties de l'île.

Les accords de sortie conclus avec l'UE par Theresa May en novembre 2018, puis par le nouveau Premier ministre Boris Johnson le 17 octobre 2019, se sont donc particulièrement attachés à éviter le rétablissement d'une frontière dure entre les deux Irlande.

#### **30 Que contient l'accord de sortie entré en vigueur le 1er février 2020 ?**

Après la période de transition, qui se terminera le 31 décembre 2020, l'accord conclu entre Boris Johnson et les Européens prévoit que l'Irlande du Nord continue à appliquer une partie de la réglementation européenne.

35 Sauf si, d'ici là, un nouvel accord est trouvé. Ou bien, à l'inverse et contre toute attente, si le Royaume-Uni décidait de ne plus respecter ses engagements. C'est en effet le projet du gouvernement britannique, qui a présenté une "loi sur le marché intérieur" en septembre 2020. Celle-ci lui permettrait de revenir unilatéralement sur certaines dispositions concernant le statut de l'Irlande du Nord et le régime des aides d'Etat.

Brexit : en revenant sur l'accord de sortie, le Royaume-Uni assume d'enfreindre le droit international "de manière spécifique et limitée"

40 Si l'accord s'applique en revanche, les marchandises produites en Irlande du Nord pourront ainsi continuer d'entrer dans l'UE sans contrôle, tandis que les produits importés en Irlande du Nord depuis le reste du Royaume-Uni ou de pays tiers - et ayant vocation à être vendus sur le marché européen - seront contrôlés aux points d'entrée de l'Irlande du Nord, et non pas à la frontière avec la République d'Irlande.

45 Quatre ans après la fin de la période de transition, l'assemblée d'Irlande du Nord pourra quant à elle décider de reconduire ou d'abandonner les règles européennes.

Si cette dernière décide de les reconduire avec une majorité intercommunautaire simple, rassemblant unionistes et nationalistes, ou avec 60 % des voix mais au moins 40 % d'approbation des nationalistes et des unionistes, ces règles seront appliquées pendant huit autres années, avant un nouveau vote de l'assemblée sur la question. En cas d'approbation sans que l'une de ces deux conditions soit remplie, la reconduction aura lieu pour quatre ans, avant un nouveau vote.

50 Enfin, si les membres de l'assemblée décident d'abandonner les règles européennes, celles-ci seront maintenues deux ans, le temps de trouver une solution alternative... ou non. Dans ce dernier cas de figure, un rétablissement de la frontière entre les deux Irlande ne serait plus exclu.



Qu'est-ce que le "backstop" ?

5 Afin d'éviter le retour d'une frontière physique entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord à l'issue du Brexit, les négociateurs s'étaient accordés en novembre 2018 sur une solution provisoire, appelée "*filet de sécurité*" ou "*backstop*".

10 Tant qu'aucun accord commercial alternatif respectant la libre circulation entre les deux Irlande n'aurait été trouvé, l'Ulster et tout le reste du Royaume-Uni seraient ainsi restés dans une union douanière avec l'UE. Les Britanniques auraient continué d'appliquer de nombreuses règles européennes (sanitaires, fiscales, environnementales, etc.), de telle sorte que la mise en œuvre de contrôles à la frontière avec la République d'Irlande n'aurait pas été nécessaire.

Les parlementaires britanniques ont massivement rejeté cet accord à trois reprises. L'accord conclu entre Boris Johnson et les Européens supprime et remplace le "backstop".

## Textes Régions : International et au sein de l'UE

### I. La Transnistrie,

#### La Transnistrie dernière tanière de l'URSS

5 De notre envoyé spécial Charles Haquet, avec Iulia Badea-Guéritée, publié le 26/02/2016, sur : L'express, y  
[https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/la-transnistrie-derniere-taniere-de-l-urss\\_1767151.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/la-transnistrie-derniere-taniere-de-l-urss_1767151.html)

**Oubliée du reste du monde, la Transnistrie, étroite bande coincée entre la Moldavie et l'Ukraine, est maintenue à bout de bras par Moscou depuis un quart de siècle. Un Etat fantôme, figé dans l'ère soviétique, devenu pour ses quelques milliers d'habitants une terre d'espoirs sans lendemain.**

10 Emmitouflée dans un châle vert qui la protège du froid glacial, Tatiana presse le pas pour rentrer chez elle. Comme tous les mardis, son fils vient déjeuner, et elle va lui préparer son plat préféré: un kapusniak, une soupe aux choux. Mais aujourd'hui, Tatiana va ajouter un ingrédient de premier choix dans son bouillon: "Du boeuf!" dit-elle avec un sourire en montrant un paquet qui sort de son cabas.

15 Pour la première fois depuis cinq mois, cette babouchka âgée de 71 ans a perçu sa retraite. "Les versements s'étaient arrêtés par manque d'argent, et ça commençait à être dur, raconte-t-elle. Heureusement que mon fils m'aide à vivre, sinon je ne sais pas comment je m'en sortirais. Je plains tous ceux qui n'ont pas d'enfants..." Elle s'arrête de parler, tandis que deux ombres passent près d'elle. Il ne fait pas bon critiquer, et encore moins discuter avec des étrangers.

#### Née d'un conflit

20 Bienvenue en Transnistrie, étroite bande de terre coincée entre la Moldavie et l'Ukraine, nichée dans les méandres du Dniestr. Inutile de la chercher sur un atlas: cette république dissidente, pas plus étendue que les Pyrénées-Orientales, n'a aucune existence officielle. Ses seules "ambassades" se trouvent en Ossétie du Sud et en Abkhazie, deux autres Etats illégitimes, qui se sont eux-mêmes proclamés indépendants à la suite de la guerre entre la Géorgie et la Russie, en 2008.

25 La Transnistrie est, elle aussi, née d'un conflit. En juin 1990, la jeune démocratie moldave - l'une des 15 républiques de l'ex-Union soviétique - n'a alors qu'un objectif: s'émanciper de la tutelle russe. Elle décide d'adopter le roumain comme unique langue officielle. En Transnistrie, région industrielle de l'est, c'est l'émeute. La population, essentiellement russophone, demande son rattachement à la Russie.

La situation dégénère. En 1992, les forces moldaves tentent de reprendre le contrôle du territoire, mais Moscou intervient. Les forces moldaves sont défaites, et la 14e armée du général Lebed s'installe dans ces plaines désolées. Un quart de siècle plus tard, elle n'en a pas bougé.

30 A l'entrée de la "capitale", Tiraspol, leur chapka enfoncée sur la tête, des soldats russes battent la semelle devant un brasero. Officiellement, cette "force d'interposition", composée de 1500 hommes, assure la paix entre les deux camps.

#### Rien n'a changé depuis Brejnev

35 "En réalité, elle sert surtout à gêner le gouvernement moldave, décrypte un diplomate occidental. Le Kremlin supporte mal l'idée que la Moldavie se tourne vers l'Union européenne; il a très mal vécu la signature d'un accord de libre-échange, en 2014, entre Bruxelles et Chisinau. En maintenant des forces armées en Transnistrie, Poutine empêche la Moldavie d'adhérer à l'Otan."

Pour Chisinau, la Transnistrie reste une partie intégrante du territoire. Mais, à Tiraspol, on n'envisage guère de retour en arrière. "Divorçons plutôt à l'amiable!" propose le président de Transnistrie, Evgueni Chevtchouk.

40 Au fil des années, Tiraspol a tout fait pour s'affranchir de son "grand frère moldave". Cette république fantôme s'est même dotée des attributs régaliens d'un "vrai" Etat. Elle a créé sa police, son service postal et même sa monnaie, des drôles de jetons colorés en guise de pièces. De l'argent en plastique dans un pays qui n'existe pas... Mais qui s'en étonnerait?

A Tiraspol, rien n'a changé depuis Leonid Brejnev. Devant le bâtiment massif du Soviet suprême se dresse la statue conquérante de Lénine. Sur les places, des monuments granitiques glorifient les héros de l'Armée rouge, tandis que des Lada et des trolley-bus poussifs descendent la magistrale avenue du 25-October décorée aux couleurs nationales, une bande verte entre deux bandes rouges, frappées de la faucille et du marteau.

45 Moscou n'assure pas qu'un soutien militaire, il maintient le pays sous perfusion: plus de 70% du budget national proviendrait de l'"aide humanitaire russe", comme on l'appelle ici. Le gaz est presque gratuit et les retraites - deux fois plus élevées que dans le reste de la Moldavie - ont longtemps été payées rubis sur l'ongle. Depuis quelques mois, toutefois, la chute du cours du pétrole et l'embargo occidental ont plongé la Russie dans la crise.

#### Dans la rue des passants aux visages fermés

50 Le rouble a perdu près de 60% de sa valeur, et Moscou a bien du mal à maintenir ses engagements, estimés à plus de 20 millions d'euros annuels. Du coup, le travail manque, et beaucoup de "Transnistriens" partent tenter leur chance en Russie ou en Europe. Dans le centre-ville, des panneaux "A vendre" barrent les façades des maisons. Officiellement, 40000

habitants se sont exilés à l'étranger, mais le chiffre réel serait largement supérieur: près de 200000 sur 500000. Dans la rue, les passants sont rares, les visages fermés.

5 "Les gens ont peur de parler, ils ne font confiance à personne", commente Nikolaï, 30 ans, entraîneur adjoint de l'équipe de foot de Tiraspol, rencontré dans un parc, sous l'imposante silhouette d'un vieux chasseur Soukhoï datant de la guerre froide. Sans cesse, Nikolaï balaie du regard les alentours. Le MBG, l'équivalent local du KGB, est très actif, et mieux vaut rester discret - ce qui n'empêche pas ce jeune père de critiquer vertement le régime.

10 "Le gouvernement nous dit que nous vivons dans une démocratie, mais c'est faux! réfute-t-il. En réalité, nous ne sommes rien. Nous n'existons pas. Rejoignons la Moldavie ou la Russie, peu importe, mais nous devons avoir un statut officiel pour attirer les investisseurs et créer des emplois. La situation actuelle ne peut plus durer. Je ne peux pas mettre mon fils au jardin d'enfants, car ça me coûte une fortune, tout comme mon forfait téléphonique, certainement le plus élevé d'Europe. Il n'y a qu'un seul opérateur sur le marché, alors il en profite!"

15 Fondé par deux anciens militaires, le groupe Sheriff est un monopole omniprésent : téléphonie, supermarchés, équipe de foot, stations-service, alcool, cigarettes... "Il faut d'urgence réformer l'économie", s'exclame Andreï Safonov. Pour ce député du Soviet suprême, candidat à la prochaine élection présidentielle, prévue à la fin de l'année, le président Chevtchouk n'est pas à la hauteur.

"Il a par exemple augmenté de 67% le prix du gaz pour les entreprises, dit-il. Prétendant que les Russes lui auraient demandé de payer la facture du gaz. Sauf qu'ils n'ont jamais vu l'argent! Cette mesure a eu un effet désastreux: les actionnaires russes, découragés, ont fermé les usines. Afin de les relancer, le président s'est rendu aux Emirats pour trouver des crédits, mais ça n'a rien donné."

## 20 **Poutine maintient la pression sur cet avant-poste**

Selon plusieurs observateurs, la carrière politique d'Evgueni Chevtchouk serait déjà scellée. "Poutine fait la pluie et le beau temps en Transnistrie, rappelle l'un d'eux. Or Chevtchouk a commis deux erreurs: il a fait fuir les investisseurs russes et il s'est prononcé en faveur de l'accord de libre-échange avec l'Europe, au début de janvier, alors qu'il s'y était opposé, quelques mois plus tôt. Poutine ne lui pardonnera pas d'avoir voulu s'émanciper. Il va le remplacer."

25 Pas question, pour le nouveau tsar de Russie, de relâcher la pression sur cet avant-poste, situé aux portes de l'Union européenne. Pourquoi, d'ailleurs, n'a-t-il jamais cherché à annexer ce territoire, comme il l'a fait de la Crimée? Le prétexte était tout trouvé: le président du Parlement de Transnistrie, Mikhaïl Bourla, avait en effet envoyé, en mars 2014, à son homologue russe une demande officielle de rattachement.

30 "Poutine veut plutôt favoriser la création d'une Fédération de Moldavie, dans laquelle il prendrait progressivement le contrôle, en se servant de la Transnistrie comme d'un cheval de Troie, analyse un diplomate européen. S'il y parvient, il tentera alors d'imposer ce modèle en Ukraine, où il reproduit déjà ce schéma avec les Républiques du Donbass."

Empêtré dans des scandales de corruption, plongé dans une crise politique majeure, le gouvernement moldave ne montre guère d'intérêt pour un tel projet. Il préférerait que cette terre de non-droit, réputée pour servir de base arrière à de nombreux trafiquants, revienne dans le giron national, "tel un fruit mûr", selon l'expression d'un politicien local.

35 Le scénario est improbable, car Poutine dispose d'un atout: le gaz. Le jour où le conflit entre la Moldavie et la Transnistrie se réglera, Moscou demandera le paiement de cette dette, qui se chiffre en milliards d'euros et que la Moldavie est bien incapable de régler. Au grand désespoir de ses habitants oubliés de l'Europe, la Transnistrie, pays fantôme, n'est pas près d'exister.

## 40 **La Transnistrie, dernier vestige de la guerre froide en Europe**

LE MONDE | 05.12.2011 à 14h19 • Mis à jour le 05.12.2011 à 14h35 , sur : [https://www.lemonde.fr/europe/article/2011/12/05/la-transnistrie-dernier-vestige-de-la-guerre-froide-en-europe\\_1612766\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2011/12/05/la-transnistrie-dernier-vestige-de-la-guerre-froide-en-europe_1612766_3214.html)

## 45 **I. Turquie**

**Hamit Bozarslan : « En Turquie, l'histoire est essentiellement un mouvement de dissidence intellectuelle »**

L'historien et sociologue analyse la ressemblance, dans leur usage du passé, des régimes successifs turcs.

LE MONDE | 09.08.2018 à 13h00 | Propos recueillis par [Gaidz Minassian](#)

50 Historien et sociologue, Hamit Bozarslan, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et spécialiste de l'Empire ottoman et de la Turquie, travaille sur la violence au Proche-Orient et la construction des Etats dans la région. Auteur d'ouvrages de référence, dont *Histoire de la Turquie. De l'Empire à nos jours* (Tallandier, 2013), Ha-

mit Bozarslan appartient à ce qu'il appelle lui-même l'école dissidente de l'historiographie de la Turquie contemporaine. Il revient sur les usages du passé en Turquie.

Pourquoi l'histoire est-elle une discipline reine en Turquie ?

5 Il faut faire un distinguo entre l'histoire comme discipline et le récit officiel. Le « récit officiel » continue de diviser le passé de la nation en trois épisodes : la période de l'innocence, par laquelle les Turcs conquièrent le monde pour lui apporter ordre et justice ; celle de la trahison, pendant laquelle les minorités mordent la main bienveillante de leurs maîtres et collaborent avec les ennemis de l'extérieur ; et celle de la délivrance, pendant laquelle la nation brise ses chaînes par un ultime sursaut et fonde la Turquie moderne.

10 Recep Tayyip Erdogan, l'actuel président de la République, et les historiens qui l'inspirent estiment d'ailleurs que cette libération reste partielle et n'immunise pas le pays contre une possible agression occidentale ou l'aliénation de ses propres élites. En face de ce discours, l'histoire proprement dite, comprise comme discipline, est essentiellement un mouvement de dissidence intellectuelle ; elle interroge la fondation même de la Turquie par un processus génocidaire, qui l'a dominée au cours des vingt dernières années.

15 Pourquoi les régimes successifs turcs (impérial, Jeunes-Turcs, kémaliste, islamiste) se ressemblent-ils dans leur usage du passé, qui est toujours présenté sous une forme tronquée et marquée par le négationnisme ?

20 La Turquie officielle est fière d'être « musulmane à 99,9 % », mais refuse de comprendre la signification de ce chiffre : la disparition organisée de ses minorités chrétiennes (arménienne, grecque, assyro-chaldéennes). Elle est habitée par une violente nostalgie d'Empire, mais ne sait pas que le gouvernement ottoman est entré dans la Grande Guerre de son propre gré et sans nulle agression, signant ainsi lui-même son arrêt de mort. Elle ignore que la « 14-18 » avait été d'abord une guerre intra-européenne et l'interprète comme la guerre de l'Europe contre les Turcs.

25 Plus généralement, la version mise en avant par le pouvoir appréhende les Turcs comme agressés par des ennemis de l'extérieur et trahis par les minorités de l'intérieur, pousse dès lors à demander justice et réparation en tant que victime, et déploie, en tant que bourreau cette fois-ci, toute la force à sa disposition pour se venger. Cette vision des choses ne varie pas, malgré les changements de régime.

En 2017, le Parlement turc a voté une résolution interdisant l'usage des mots « génocide arménien » et « Kurdistan » dans son enceinte. La Turquie a-t-elle adopté d'autres lois sur l'histoire ? Et ceux qui les transgressent sont-ils l'objet de poursuites devant les tribunaux ?

30 Il existe depuis 2005 un article 301 du code pénal qui protège la « turcité » et la Turquie [*quiconque insulte la nation turque et son Etat est passible de poursuite pénale*]. Une douzaine de personnes, dont le journaliste arménien Hrant Dink (assassiné en 2007), ont été condamnées en vertu de cet article. Précédemment, le gouvernement Ecevit (1999-2002) avait tenté de bannir certains termes comme « Byzance », nom chrétien orthodoxe d'Istanbul [*parler de Byzance revient à occulter la date de 1453, prise de la cité par les Ottomans*]. Et récemment, en effet, le Parlement a modifié son règlement intérieur pour sanctionner l'usage de mots jugés « dangereux » par les députés, dont « génocide arménien » et « Kurdistan ».

Est-ce que cette législation sur l'histoire constitue une véritable entrave pour la recherche en Turquie ?

35 A vrai dire non, en tout cas pas à elle seule. Entre 2005, date du premier colloque à Istanbul où le « G-Word » (génocide) a été prononcé, et 2015, le centenaire du génocide arménien, l'historiographie dissidente s'est déplacée des marges de la société au cœur des universités prestigieuses. La Turquie est même devenue un lieu de production scientifique de haut vol sur le génocide.

40 Depuis l'été 2015, cependant, on assiste à la brutalisation de la syntaxe du pouvoir, qui va de pair avec la vulgarité, la calomnie et la mort civique imposée à de nombreux enseignants-chercheurs. Les universitaires engagés sont qualifiés de terroristes et de traîtres par Erdogan lui-même. Plusieurs milliers d'enseignants figurent parmi les 130 000 fonctionnaires licenciés. Les chercheurs souffrent aussi de la dictature de l'instant.

45 Comme certains régimes du passé, l'« erdoganisme » détruit les facultés cognitives de la société, qu'il assomme au sens propre du terme : vous vivez parfois deux ou trois grandes crises par semaine, ce qui brouille les repères et vous oblige à ne penser qu'à l'instant suivant. Comment faire de la recherche dans ces conditions ?

Quelle est votre position sur les lois dites « mémorielles » en France ?

50 Je ne me suis jamais senti à l'aise avec les débats sur ces lois. Aussi, je répondrai à votre question en parlant du négationnisme en tant que tel. Je n'éprouve aucune crainte devant ce phénomène, qu'il faut contrer par la recherche et l'effort pédagogique qu'elle permet amplement. En réponse à la négation de la Shoah par une poignée d'individus sans scrupule, par exemple, la recherche a collecté des matériaux empiriques d'une grande finesse et proposé des analyses très approfondies des temps et des espaces du génocide.

Le nouveau livre de l'historien Taner Akçam (*Killing Orders. Talat Pasha's Telegrams and the Armenian Genocide*, Palgrave Macmillan, non traduit) montre qu'il en va de même des réponses à apporter au négationnisme turc. Prenons un exemple : selon Ankara, les télégrammes dans lesquels Talat Pacha, homme fort d'Istanbul, ordonnait l'extermination des

Arméniens étaient des faux, puisque le haut fonctionnaire Naim Efendi qui les avait reproduits dans ses Mémoires n'avait jamais existé et que les télégrammes ne respectaient pas le système du cryptage ottoman.

Menant un travail minutieux, Taner Akçam a non seulement pu prouver que Naim Efendi avait bel et bien existé, mais aussi authentifier ses Mémoires et montrer avec brio que le cryptage qui y figurait était tout à fait conforme au système ottoman de l'époque. Contre le négationnisme, la meilleure riposte, c'est donc, selon moi, le travail rigoureux de l'historien.

## II. Irlande

### L'Irlande, gardienne des données européennes

**Voyage en Europe. Depuis quelques années, Dublin s'est mué en véritable hub du numérique. Sa place dans l'UE et sa politique fiscale attractive ont poussé les géants américains à y installer leur siège européen accompagné de leurs centres de données. Le tout, sous la surveillance de Bruxelles.**

- Audrey Parmentier notre correspondante à Dublin, le 17/05/2019 à 11:54

Quelques blocs de béton se détachent sur les longs plateaux verts. En quelques années, le visage de Grange Castle, dans l'ouest de Dublin, a bien changé. Située à une heure de la capitale, la zone industrielle est devenue une destination prisée des multinationales à l'instar de Google et Microsoft. L'avantage de Grange Castle ?

Être à proximité du réseau de câbles à fibres optiques T50 qui longe l'autoroute. À l'intérieur de ce nouveau « business park », les grands groupes y mettent ce qu'ils ont de plus chers : leurs centres de données.

### Adhésion à l'Union européenne en 1973

« Au total, il y a une cinquantaine de centres de données en Irlande dont quarante à Dublin », déclare Shane Nolan, membre de l'agence de promotion irlandaise (IDA) dont le but est d'attirer des investisseurs étrangers dans le pays. Selon le dernier rapport rendu par le lobbyiste Host in Ireland, plus de 9 milliards d'euros devraient être investis dans des centres de données en Irlande d'ici à 2021. Un succès que le pays doit à plusieurs atouts, à commencer par son adhésion à l'Union européenne en 1973.

À cette époque, l'Irlande figure parmi les pays les moins développés de l'Union européenne. Grâce aux fonds structurels débloqués par Bruxelles, de nombreuses infrastructures sont érigées. Peu à peu, les premières entreprises viennent y installer leur « data center ». Shane Nolan cite pêle-mêle quelques géants américains : « En 2003, Yahoo et Google cherchaient un espace et des infrastructures pour installer leurs centres de données. Ils ont ensuite été suivis par Amazon en 2004. » Le jeune homme marque une pause avant de reprendre : « À cette époque, les capitaux affluaient. C'était facile de lever des fonds pour construire des centres de données », poursuit Shane Nolan.

Mis à part son adhésion à l'UE, l'Irlande dispose d'autres avantages. Tout d'abord, son climat – assez froid – s'avère utile à la conservation des données. « La disponibilité des infrastructures et leur bas coût rentrent aussi en ligne de compte », ajoute Shane Nolan. « Pour beaucoup de multinationales – notamment américaines – il s'agit de leur première installation en Europe. Aussi pour l'Irlande assurer la sécurité des données est primordiale », continue-t-il.

### La surveillance des données, un enjeu majeur

Un principe bien compris par le groupe européen Interxion. Il s'agit d'un centre d'hébergement de données dont le siège social est à Amsterdam. Au total, à Dublin, l'entreprise en possède trois. Le plus important se situe à Grange Castle. Établi sur 2 320 m<sup>2</sup>, il héberge un nombre « tenu secret » de données européennes provenant de diverses entreprises. À l'entrée de l'établissement en verre, les empreintes et le poids du visiteur sont enregistrés. « C'est pour vérifier le vol de données », explique Romuald Gvozdovic, employé d'origine lituanienne. En pénétrant dans les locaux, il ajoute fièrement : « C'est aussi bien surveillé qu'un casino ! »

La surveillance des données est devenue un enjeu majeur au sein de l'Union européenne et surtout en Irlande. L'implantation des géants américains a permis à la commission de protection des données irlandaise (DPC) – basée à Dublin – de devenir une autorité de poids en Europe. En 2016, Bruxelles décide d'aller plus loin avec le vote du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Son objectif ? Harmoniser le panorama juridique européen en matière de protection des données. Cette nouvelle loi européenne a été mise en œuvre en 2018.

Le RGPD permet aux autorités de protection des données d'infliger une amende d'un montant équivalent à 4 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. « Avec le RGPD, les organisations doivent montrer qu'elles font attention à la gestion de leurs données », déclare Katherine O'Keefe consultante sur la protection des données à Dublin. En janvier 2019, la Cnil française donne l'exemple en infligeant une amende de 50 millions d'euros à Google. Le gendarme français reprochait au géant américain de ne pas suffisamment informer ses clients sur l'utilisation de leurs données. « En plus de sanctionner davantage, cette loi va augmenter la coopération entre les différents organes de régulation de tous les pays européens », poursuit Katherine O'Keefe.

### Pas moins de 4 113 plaintes

Depuis le lancement de cette nouvelle loi européenne, la DPC connaît un véritable pic d'activité. En 2018, la commission de protection des données irlandaise a reçu pas moins de 4 113 plaintes, soit une augmentation de 56 % par rapport à 2017. Actuellement, la Cnil irlandaise mène 15 enquêtes simultanées sur Facebook, Twitter, Apple et LinkedIn. Dix d'entre elles concernent le seul groupe Facebook. Pour la directrice de la DPC, Helen Dixon, « ces entreprises feront face à des amendes importantes s'il est établi qu'elles ont enfreint les nouvelles règles de l'UE ».

L'efficacité de la DPC a parfois été remise en cause, notamment par les instances européennes. En 2011, le cas de l'Autrichien Max Schrems, 23 ans, a terni la réputation de la Cnil irlandaise. À cette époque, l'étudiant en droit dépose vingt-deux plaintes contre Facebook, pour violation de la loi européenne sur la protection des données et mise en danger du droit fondamental à la confidentialité. Le gendarme irlandais prononce quelques remontrances à l'égard de Facebook, mais il faudra attendre plusieurs années pour que la plainte remonte à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Le 6 octobre 2015, la justice européenne invalide le Safe Harbor – qui autorisait le transfert de nos données personnelles vers les États-Unis. « C'est assez ironique car la DPC déclarait cette plainte sans importance alors que la CJUE en a fait un tournant majeur pour la protection des données », estime Fred Logue, conseiller juridique. Ce dernier critique le gendarme irlandais qui aurait « une vision trop étroite sur la portée des données personnelles alors qu'au contraire la cour de justice européenne en a une interprétation beaucoup plus large ».

### Un scandale politique

En mars dernier, la Cnil irlandaise a été éclaboussée par un scandale politique concernant l'ancien premier ministre irlandais Enda Kenny. Il aurait utilisé sa position pour défendre les intérêts de Facebook concernant le nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD). Des documents révélés par le quotidien britannique The Guardian et Computer Weekly affirment que Facebook s'est beaucoup activé en coulisse pour tenter de limiter la portée de ce règlement européen sur la vie privée.

La dépendance de l'Irlande envers les multinationales est forte. Pour attirer les géants américains, Dublin pratique une politique fiscale très avantageuse, alors que parallèlement, du côté de Bruxelles, la Commission européenne livre une bataille acharnée afin de pousser les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) à payer leurs impôts. En effet, les autres pays européens estiment qu'il est injuste que certaines entreprises déclarent leurs revenus seulement en Irlande.

Alors que la dépendance de l'Irlande envers les multinationales est forte, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) peut être perçu comme un contrepoids – en sécurisant un peu plus les données à Dublin. Mais, modère Fintan Swanton, membre de l'association des responsables de la protection des données, « beaucoup d'organisations voient cette nouvelle loi d'un mauvais œil car elles craignent que cela entraîne une surcharge de travail ».

Et cette nouvelle loi européenne coïncide avec une Cnil irlandaise plus solide. « Sur les quatre ou cinq dernières années, le budget de la commission a augmenté de plus de 800 %. Au total, l'équipe est composée de 170 personnes », continue le spécialiste irlandais. Une augmentation bienvenue car la commission de protection des données devra, à l'avenir, gérer les conséquences du Brexit dans ce domaine. « S'il a lieu, le Royaume-Uni deviendra un pays tiers et les conditions nécessaires au transfert de données européennes seront les mêmes que pour un pays comme l'Australie », estime Fintan Swanton avant de reprendre : « Si le Brexit est un problème, cela peut aussi devenir une opportunité qui pourrait attirer davantage d'investisseurs ».

### Repères

**Création de l'Irlande** : le pays devient indépendant en 1922. La ratification de la Constitution républicaine de l'Irlande est adoptée en 1937.

**Année de l'adhésion au projet européen** : 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni et du Danemark.

**Nombre d'habitants** : 4,84 millions (2018), dont 528 000 à Dublin la capitale.

**Nombre de sièges dans le futur Parlement européen** : 11.

**Rapport à l'Union européenne** : 75 % des Irlandais se disent satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans l'Union européenne. 64 % en ont une image positive contre 8 % qui en ont une image négative.

**Monnaie** : l'Irish pound a fait place à l'euro en 1999.

**Premier ministre** : Leo Varadkar depuis 2017. Métis par son père d'origine indienne, sa mère est irlandaise, il est à 38 ans le plus jeune titulaire à ce poste. Le président de la République est Michael D. Higgins.

<https://www.la-croix.com/Monde/Europe/LIrlande-gardienne-donnees-europeennes-2019-05-17-1201022529>

## II. Catalogne

### Catalogne : l'Union européenne regarde ailleurs

5 Par Jean Quatremer, correspondant à Bruxelles — 14 octobre 2019 à 20:48, Liberation, sur : [https://www.liberation.fr/planete/2019/10/14/catalogne-l-union-europeenne-regarde-ailleurs\\_1757558](https://www.liberation.fr/planete/2019/10/14/catalogne-l-union-europeenne-regarde-ailleurs_1757558)

**Fidèle à sa ligne non interventionniste sur le dossier sensible de la Catalogne, l'UE n'a pas réagi aux très lourdes condamnations, lundi, des responsables indépendantistes.**

10 C'est par un silence assourdissant que l'Union européenne a accueilli l'arrêt de la Cour suprême espagnole qui a condamné, lundi, neuf dirigeants indépendantistes à des peines de prison ferme allant de neuf à treize ans pour «*sédition*» ou «*détournement de fonds publics*», le chef de «*rébellion*» n'ayant pas été retenu. Leur crime ? Avoir déclaré unilatéralement, mais pacifiquement, l'indépendance de la Catalogne le 10 octobre 2017 à la suite du référendum d'autodétermination du 1<sup>er</sup> octobre.

15 Ce refus d'intervention est constant depuis le début de la crise catalane : pour l'Union, il s'agit d'une affaire strictement intérieure. Emmanuel Macron a parfaitement résumé la doctrine européenne dès octobre 2017 par quelques formules lapidaires : «*J'ai un interlocuteur en Espagne, c'est le Premier ministre [...] Il y a un Etat de droit en Espagne, avec des règles constitutionnelles. Il veut les faire respecter et il a mon plein soutien.*» Pour le chef de l'Etat, l'UE n'a strictement aucune compétence dans ce domaine et ne doit surtout pas en avoir : «*Moi demain, je peux avoir une région en France qui se lève et qui dit : "S'il en est ainsi, j'en appelle aux institutions européennes." Et on a des institutions [européennes] qui deviennent les arbitres des élégances de tous les sujets intérieurs ? Non.*»

### 20 Union sacrée au Parlement européen

Le seul pays à avoir montré des sympathies pour la cause catalane est la Belgique, où s'est d'ailleurs réfugié Carles Puigdemont, l'ancien président de la Généralité – l'exécutif de la communauté autonome catalane. Ce qui n'a rien de surprenant, la Flandre (6,6 millions d'habitants sur les 11 que compte le royaume) étant dominée par des partis indépendantistes (N-VA et Vlaams Belang) qui veulent en finir avec la Belgique.

25 Au sein du Parlement européen, c'est la même union sacrée. Les groupes PPE et socialiste sont totalement hostiles à la cause des indépendantistes catalans. Tout comme Renew Europe (RE) qui estime «*que la question catalane est la définition même de ce qu'est un problème intérieur*», comme l'explique Bernard Guetta (Renaissance, qui fait partie de RE). Une position qui n'est pas près d'évoluer, huit députés de Ciudadanos, un parti farouchement hostile aux indépendantistes, siégeant dans ses rangs. Cela étant, la sévérité de la justice espagnole met mal à l'aise l'ancien journaliste français : «*Ce jugement va renforcer les rancœurs tant en Catalogne qu'entre la Catalogne et le reste de l'Espagne. On ne retisse pas le tissu national, on ne construit pas l'avenir sur l'injustice et le ressentiment. Ce jugement ne tient absolument pas compte de la nécessité de la réconciliation.*» Une opinion partagée par la GUE (gauche radicale) et les Verts : «*Ce jugement est disproportionné et va accroître la crise politique en Catalogne. La situation appelle une solution politique et ne peut être réglée par la justice*», estime ainsi l'Allemande Ska Keller, la coprésidente du groupe Vert.

35 L'attitude prudente de l'Union s'explique par le fait qu'elle n'est pas une fédération, mais une confédération d'Etats souverains. Jean-Louis Bourlanges, ancien eurodéputé et actuel député français du Modem, le rappelle : «*L'Europe est faite par les Etats et ils ne peuvent donc se permettre d'intervenir dans les situations internes. Sauf, comme le prévoient les traités, si l'Etat de droit est mis en cause comme en Hongrie ou en Pologne.*» En clair, l'Union, ce sont les Etats et il n'est pas question qu'ils interviennent dans une crise mettant en cause l'intégrité territoriale de l'un d'entre eux, y compris en proposant une médiation qui donnerait une légitimité internationale aux sécessionnistes.

40 Les Espagnols, omniprésents à tous les niveaux de pouvoir à Bruxelles, veillent à ce que cette doctrine soit respectée à la lettre. Ainsi, le patron du service juridique de la Commission est l'Espagnol Luis Romero Requena et la cheffe de cabinet du président de l'exécutif européen, Jean-Claude Juncker, est l'Espagnole Clara Martínez Alberola, membre du Parti populaire. L'ancien porte-parole de la Commission, le conservateur grec Margaritis Schinás, est l'époux de Mercedes Alvaronzález qui a été jusqu'à ces jours-ci la cheffe de cabinet de Manfred Weber, elle aussi membre du Parti populaire. Le groupe socialiste quant à lui est présidé par l'Espagnole Iratxe García.

### 45 Une justice espagnole politisée

50 Reste que, sur le fond, le distingo entre la Hongrie ou la Pologne, d'une part, l'Espagne, d'autre part, ne tient guère la route. En effet, la justice espagnole n'est pas un parangon de vertu contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement madrilène. Ainsi, le Conseil de l'Europe sis à Strasbourg critique régulièrement l'absence d'indépendance des magistrats espagnols. De fait, c'est le gouvernement qui choisit le procureur général, et les membres du Conseil général du pouvoir judiciaire, chargé de nommer les juges et de gérer leur carrière, sont nommés par le Parlement sur la base de quotas attribués à chaque parti. En un mot, cette politisation de la justice est tout simplement contraire au principe de la séparation des pouvoirs. C'est sans doute ce qui explique que ce soit la justice qui se montre particulièrement répressive à l'égard

des Catalans et qui a entravé les efforts des gouvernements socialistes Zapatero et Sánchez pour trouver une solution politique.

5 De même, le Code pénal espagnol contient des dispositions particulièrement dures sur la «*rébellion*» et la «*sédition*», lesquelles ont été surtout pensées pour lutter contre le retour des tentations autoritaires après la chute du franquisme. A tel point que les justices belge et allemande ont refusé d'exécuter les mandats d'arrêt européens lancés contre les dirigeants indépendantistes réfugiés à l'étranger, ce qui montre que certaines normes espagnoles contreviennent aux valeurs européennes. Si l'on considère que l'organisation de la justice ibérique est une affaire intérieure, il devrait donc en aller de même pour les démocraties des pays d'Europe de l'Est.

Jean Quatremer correspondant à Bruxelles



**COURS 2 25/11 : LES INSTITUTIONS ET SYSTÈMES POLITIQUES ET LA CRISE DE L'UE****Histoire:****Les premiers pas de la construction européenne, de la CECA aux traités de Rome**

5 Synthèse 03.05.2019 , sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/les-premiers-pas-de-la-construction-europeenne-de-la-ceca-aux-traites-de-rome.html>

**Fonctionnement :**

10 **Comment fonctionne l'Union Européenne**, sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/l-union-europeenne-comment-ca-marche.html>

**Brochure sur les Institutions:**

<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9a6a89dc-4ed7-4bb9-a9f7-53d7f1fb1dae>

## COURS 3 2/12 : RÉGIONS, LANGUES ET RELIGIONS EN RAPPORT AVEC L'UE

### Textes VaticanItalie : le pape préoccupé d'entendre des "discours qui ressemblent à ceux d'Hitler"

Le souverain pontife s'est exprimé dans une interview donnée à "La Stampa", alors qu'une crise politique est en cours en Italie.

5 Un parallèle avec l'Allemagne nazie et l'éloge de l'Union européenne. Le pape François a fustigé le souverainisme, une attitude de "fermeture" qui "mène à la guerre", et a jugé que le populisme avait un discours "très proche", dans un entretien publié vendredi 9 août par La Stampa. Ce commentaire, s'il ne cite nommément aucun pays, intervient au beau milieu d'une crise politique déclenchée en Italie par le leader d'extrême droite Matteo Salvini.

10 "Le souverainisme est une attitude d'isolement. Je suis préoccupé parce qu'on entend des discours qui ressemblent à ceux d'Hitler en 1934. 'Nous d'abord. Nous...nous': ce sont des pensées qui font peur", a souligné le souverain pontife dans l'interview au quotidien turinois. Le pape n'a évoqué ni nom, ni pays en particulier.

#### "Un pays doit être souverain, mais pas fermé"

15 Matteo Salvini, homme fort du gouvernement italien et chef de la Ligue, a fait éclater jeudi 8 août la coalition au pouvoir dans laquelle il était allié au Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème), provoquant une crise politique. Si des élections anticipées se tiennent à l'automne, il devrait concourir seul et les sondages lui prédisent une large victoire, avec l'appoint du parti post-fasciste Fratelli d'Italia.

Matteo Salvini, qui se dit ami du dirigeant hongrois Viktor Orban et de la cheffe de l'extrême droite française Marine Le Pen, revendique appartenir à un "front souverainiste" dont le but est de "chasser les oligarques européens".

20 Dans l'interview, le pape a estimé qu'"un pays doit être souverain, mais pas fermé. La souveraineté doit être défendue, mais les rapports avec d'autres pays, avec la Communauté européenne, doivent également être défendus. Le souverainisme est une exagération qui finit toujours mal : elle mène à la guerre."

#### Un appel à l'unité de l'Europe

25 Interrogé sur "le populisme", il a estimé qu'il s'agissait "du même discours". "Les populismes nous mènent aux souverainismes : ce suffixe en 'isme' ne fait jamais du bien", a-t-il asséné. Marine Le Pen a réagi sur Twitter, jugeant cette phrase "affligeante" : "quid du catholicisme et du christianisme à ses yeux?!" s'est interrogée la dirigeante du Rassemblement national.

30 Le pape estime que l'Europe, qui représente "l'unité", "ne doit pas se dissoudre". "Elle s'est affaiblie avec les années, aussi en raison de quelques problèmes de gouvernance, de dissensions internes. Mais il faut la sauver. Après les élections, j'espère qu'un processus de relance va commencer", a-t-il dit. Il a dans le même temps salué la nomination d'une femme à la tête de la Commission européenne, l'Allemande Ursula von der Leyen.

Le pape évoque régulièrement le danger de la montée des partis populistes anti-immigration, mais ne nomme jamais les pays ou les dirigeants concernés.

35 Source: [https://www.francetvinfo.fr/monde/vatican/pape-francois/italie-le-pape-preoccupe-par-le-souverainisme-et-le-populisme\\_3571009.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/vatican/pape-francois/italie-le-pape-preoccupe-par-le-souverainisme-et-le-populisme_3571009.html)

### Freedom of Religion Crucified?

#### Secularism and Italian Schools before the European Court of Human Rights

##### Francesca Astengo

Dans Politique européenne 2013/3 (n° 41), pages 12 à 39

40 <https://doi.org/10.3917/poeu.041.0012>

### MurcieLes fonds destinés au plus grand lagon salé d'Europe seraient mal utilisés

Par : Baldomero Cortón | Euroefe | translated by Manon Flausch 24 mai 2018

45 Des équipes de nettoyage s'activent pour éliminer les algues mortes et d'autres déchets des rives du plus grand lagon d'eau salée européen dans la région de Murcie, en Espagne. Les habitants jugent toutefois ces efforts insuffisants.

Depuis le début de l'année, près de 3 000 mètres cubes de déchets ont été enlevés des rivages de la Mar Menor, le plus grand lagon d'eau salée d'Europe, situé au sud-est de l'Espagne. Les équipes de nettoyage, cofinancées par le Feder, le Fonds européen de développement rural, y travaillent sans relâche. Ce mois-ci, elles se sont concentrées sur la zone entre Estrella de Mar, Los Urrutias et Los Nietos.

« C'est la troisième année consécutive que nous fournissons ce service de nettoyage et d'entretien de la qualité écologique des espaces naturels de la Mar Menor et de son voisinage », se félicite Antonio Luengo Zapata, directeur général pour l'environnement et la Mar Menor à la région de Murcie.

5 Ces équipes, qui ont commencé leur travail à l'été 2016, prouvent leur « efficacité », assure-t-il, ajoutant que des améliorations ont été enregistrées. Le service est actif toute l'année et la mise en service d'une machinerie légère a récemment permis de tripler l'efficacité du travail.

Le 16 mai, Antonio Luengo Zapata était à la plage de Los Urrutias pour tester une de ces machines. Le modèle en question ne pèse que 1,2 kg et est très versatile : il peut être utilisé pour retirer des algues des rives, ainsi que pour nettoyer les plages.

10 L'idée derrière ce projet est de limiter l'impact des déchets, déversements de pétrole, plantes en décomposition et autres éléments qui ont une influence négative sur la qualité environnementale du lagon et d'autres habitats importants.

L'initiative est aussi liée au tourisme. La Mar Menor, qui couvre une surface de 180 km<sup>2</sup>, n'est séparé de la Méditerranée que par un banc de sable de 22 km de long et entre 100 et 800 m de large, appelé La Manga del Mar Menor, la manche de la Mar Menor.

15 Sur la terre ferme, le nettoyage est effectué à la main grâce à un genre de tracteur, le « tombereau » qui accélère la récolte d'algues sur les rives et permet de « réduire progressivement les dépôts organiques dans la Mar Menor », explique le directeur régional.

#### **Supervision scientifique**

20 Le travail est supervisé de manière quotidienne par un biologiste, qui conseille la région sur la conservation des espèces et des habitats, ainsi que sur les techniques les plus appropriées pour le nettoyage du lagon.

Des spécialistes vérifient également si certains oiseaux protégés nidifient dans les zones à nettoyer, comme les échasses, ou si les activités pourraient déranger des poissons, comme l'aphanius d'Espagne, menacé d'extinction. Le travail est organisé de manière à ne pas déranger ces espèces.

25 Outre le nettoyage sur la terre ferme, un bateau récolte les débris flottant sur le lagon. Il peut s'agir de morceaux de plastique, de carton, des matelas, du bois ou des débris de bateau.

Bruxelles va révéler son plan d'attaque contre les plastiques non réutilisables, dont la première version avait reçu un accueil mitigé.

#### **Insuffisant, selon les habitants**

30 Si ces efforts sont bienvenus, ils sont aussi jugés insuffisants face à la « grave détérioration » du lagon, selon la plateforme Pacto por el Mar Menor (Pacte pour la Mar Menor). La plateforme est composée de résidents ainsi que d'organisations sociales, professionnelles, culturelles et syndicales.

35 Le 18 mai, le Pacte pour la Mar Menor et une série d'associations locales de pêcheurs, de consommateurs, etc. ont averti l'UE que les mesures prises par l'administration régionale n'étaient « ni suffisantes ni efficaces » et que l'initiative était « juste de la publicité, vide de contenu ».

Selon les membres de la plateforme, des millions d'euros, principalement donnés par l'UE, sont dépensés dans des initiatives qui n'ont rien à voir avec la protection de l'environnement, comme la construction de jetées et d'infrastructures, ainsi que la promotion du tourisme.

40 De plus, certaines mesures prises dans le cadre de l'initiative auraient carrément été nuisibles, comme l'utilisation d'un « dragueur » qui détruit « certaines des rares prairies de [l'algue] cymodocea nodosa ». Ils appellent donc à une plus grande surveillance de l'utilisation des fonds.

45 Un tribunal local est d'ailleurs en train de se pencher sur une plainte du parquet de Murcie visant des personnalités politiques, fonctionnaires et entrepreneurs agricoles qui seraient « responsables du désastre » de la Mar menor, conclut la plateforme.

**Ceuta29/04/2019**

#### **Ceuta et Melilla parmi les régions de l'UE les plus touchées par le chômage**

**Les enclaves espagnoles du Maroc font partie du top 5 des régions au taux de chômage le plus élevé de l'Union européenne.**

50 Melilla enregistre le taux de chômage le plus élevé pour les jeunes de 15 à 24 ans.

EMPLOI - Comme chaque année, Eurostat -la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire- dévoile le taux de chômage dans l'Union européenne. En 2018, les deux enclaves espagnoles situées au nord du Maroc, Ceuta et Melilla, figuraient parmi les régions européennes les plus touchées par le chômage.

5 "Plus de 80% des régions que compte l'Union européenne (UE) ont vu leur taux de chômage des personnes âgées de 15 à 74 ans diminuer en 2018 par rapport à 2017. Environ 60% ont enregistré un recul d'au moins 0,5 point de pourcentage. Toutefois, les taux de chômage régionaux sont toujours marqués par de fortes disparités entre régions de l'UE", souligne Eurostat.

10 Le République Tchèque occupe les deux premières places du podium dans le taux de chômage total le plus faible de l'Union européenne pour les personnes âgées de 15 à 74 ans (Prague à 1,3% et Sud-Ouest à 1,5%). Elle creuse ainsi un écart de plus de 20% avec les région qui enregistrent le taux de chômage le plus élevé. Parmi elles, Ceuta, qui arrive à la deuxième place avec 29% de chômage. Juste après, on retrouve Mayotte (35,1%), l'archipel français. Melilla (25,8%) arrive en quatrième position, derrière la Macédoine occidentale.

#### **Melilla, région la plus touchée par le chômage des jeunes**

15 La ville autonome du nord du Maroc, Melilla, remonte dans le classement pour le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans. Alors qu'en 2018, le taux de chômage des jeunes établis en Union européenne atteignait en moyenne 15,2%, à Melilla, il est allé jusqu'à 66,1%. Elle est suivie par Ceuta, qui garde sa deuxième position dans le classement (62,4%) et la Macédoine occidentale (62%).

20 "Dans plus de 80% des régions de l'UE, le taux de chômage des jeunes était au moins le double du taux de chômage total", souligne Eurostat. Mais, une nouvelle fois, "les disparités sont marquées" entre les régions. Le taux de chômage a atteint seulement 4% chez les jeunes de Haute-Bavière et 4,1% dans la région Sud-Ouest de République Tchèque.

[https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ceuta-et-melilla-parmi-les-regions-de-lue-les-plus-touchees-par-le-chomage\\_mg\\_5cc70035e4b0fd8e35bf7769](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ceuta-et-melilla-parmi-les-regions-de-lue-les-plus-touchees-par-le-chomage_mg_5cc70035e4b0fd8e35bf7769)

#### **25 AndorreMartí insiste auprès de Juncker pour trouver un prêteur en dernier ressort en Europe**

Accord d'Association d'Andorre avec l'Union Européenne

15/02/2019

30 Le chef du gouvernement, Antoni Martí, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, ont fait le point sur l'avancement des négociations de l'accord d'association engagé en 2015. Les deux dirigeants se sont réunis jeudi au siège de la Commission européenne. Commission à Bruxelles, lors de la dernière visite officielle du mandat d'Antoni Martí.

35 Au cours de la réunion, les aspects pertinents de la négociation pour Andorre ont été discutés, tels que le cadre institutionnel, la situation des entreprises publiques (FEDA et Andorra Telecom), la libre circulation des personnes et les services financiers. En ce sens, le chef du gouvernement a fait savoir au président de la Commission qu'il était nécessaire pour Andorre de faire appel à un prêteur en dernier ressort pour pouvoir assurer la libre circulation des services financiers.

Lors de la réunion, Martí a montré à Juncker qu'il était satisfait de l'engagement du gouvernement et du secteur bancaire en matière de transparence fiscale et de normalisation internationale, ainsi que de l'adoption de normes internationales, permettant à Andorre de quitter la liste grise des paradis fiscaux et de se positionner en tant que juridiction en matière fiscale. Martí a également expliqué à Juncker les résultats obtenus par Andorre dans l'application de l'accord monétaire.

40 <https://www.afa.ad/fr/coneix-lafa/actualitat-afa/comunicats-de-premsa/marti-insiste-aupres-de-juncker-pour-trouver-un-preteur-en-dernier-ressort-en-europe>

Source: Département de communication du gouvernement de l'Andorre

**COURS 4 04/12 : L'UE FACE A LA PROBLEMATIQUE INTERNATIONALES HORS DE L'EUROPE****Crimée:****Bratislava deviendra-t-il le centre du commerce européen avec la Crimée?**

© Sputnik . Aleksey Malgavko <https://fr.sputniknews.com/international/201808111037619714-crimee-commerce-chambre-slovaquie-ue-visite-sanctions-usa-russie-europe/>

International

16:20 11.08.2018

La signature de l'accord constitutif de la Chambre de commerce euro-criméenne, dont l'objectif consiste à établir la coopération économique entre la Crimée et les pays de l'Union européenne, a divisé la coalition parlementaire en Slovaquie. Sputnik s'est entretenu avec l'avocat slovaque Roman Buso, co-signataire de ce document.

Les statuts de la Chambre de commerce euro-criméenne stipulent que son principal objectif est d'entretenir les rapports entre les hommes d'affaires de l'Union européenne et de la Crimée, a déclaré à Sputnik Roman Buso, avocat et propriétaire de l'hôtel Krym de Bratislava qui accueillera le siège de la Chambre.

«Logiquement, à titre de première démarche à entreprendre, il faut étudier le contexte juridique, ce qui est nécessaire pour définir les types de marchandises qui pourraient faire l'objet des rapports commerciaux», a estimé l'interlocuteur de l'agence.

Et d'ajouter que la Crimée était particulièrement attractive pour le tourisme et les vacances.

«Pour organiser la cohabitation des hommes et de la nature sur les principes de l'urbanisme, il est nécessaire d'élaborer un plan territorial qui divise la péninsule en zones du point de vue logistique de sorte que cette symbiose profite tant à la nature qu'aux hommes», a souligné M.Buso qui a fait partie de la délégation de 12 entrepreneurs slovaques qui s'est récemment rendue en Crimée.

Dirigée par le député Peter Marcek, cette délégation, qui a séjourné en Crimée du 1er au 3 août, a signé avec le président de la fondation «Crimocongrès» Roustam Mouratov l'accord constitutif de la Chambre de commerce euro-criméenne qui doit être enregistrée auprès du ministère de l'Intérieur de Slovaquie. Les membres de la délégation ont préféré ne pas afficher leurs noms et secteurs d'activité.

«Bien qu'inadéquante, mais tout à fait réelle, la menace de sanctions pourrait leur nuire. Aussi, ont-ils eu recours aux services d'un avocat», a expliqué M.Buso.

Et de prévenir que les investissements en Crimée de la part de l'Union européenne ne se feraient évidemment pas sans problèmes et surtout à cause des sanctions antirusse.

Comme l'a rappelé l'avocat slovaque, les sanctions que l'UE prolonge régulièrement ont d'ores et déjà infligé des milliards de pertes tant à la Russie qu'à l'Europe, alors que le chiffre d'affaires du commerce entre les États-Unis et la Russie augmente, selon le Bureau du recensement des États-Unis.

M.Buso est persuadé que la dégradation des relations entre la Russie et l'Union européenne profite en premier lieu à ceux qui vivent outre-Atlantique.

«Et nous autres, les Européens, nous ne faisons pas preuve de sagesse en servant aveuglement et fidèlement les intérêts des États-Unis», a résumé l'interlocuteur de Sputnik.

La Russie et la Slovaquie sont convenues de créer une Chambre de commerce euro-criméenne. Région russe que les pays occidentaux cherchent à isoler par tous les moyens ces dernières années, la Crimée est toutefois de plus en plus attractive pour les investisseurs étrangers. L'entrée en vigueur en 2015 de la loi sur la zone de libre-échange en Crimée y a beaucoup contribué.

**Donbass-Crimée****« La paix dans le Donbass et la désoccupation de la Crimée sont possibles »**

La Commission « Vérité, justice et réconciliation entre l'Ukraine et la Russie avec la médiation de l'Union Européenne » fait des propositions après 4e session en France, du 10 au 12 octobre 2019. Ouest-France publie sa tribune.

Yalta en Crimée. | PAUL GOGO Ouest-France Publié le 22/10/2019 à 17h22

Peut-on parvenir à la paix en Ukraine ? Voici les propositions de la Commission « Vérité, justice et réconciliation entre l'Ukraine et la Russie avec la médiation de l'Union Européenne » qui a tenu sa 4e session en France, du 10 au 12 octobre 2019. Cette commission rassemble des intellectuels Russes, Ukrainiens, Géorgiens et Européens de l'Ouest. Cette initiative

est la seule de ce type permettant à des représentants de la société civile russe et ukrainienne, membres de pays en guerre, de dialoguer pour chercher des chemins de paix. Voici leur déclaration et leurs propositions.

### Les signataires :

5 Antoine Arjakovsky, historien, directeur de recherche au Collège des Bernardins, Paris. Thorniké Gordadzé, ancien ministre du gouvernement géorgien, enseignant à l'IEP à Paris. Vladimir Kazarin, historien, recteur de l'université nationale de Tauride (Crimée). Père Georges Kovalenko, philosophe, recteur de l'université orthodoxe sainte Sophie de Kiev. Myroslav Marynovytsch, ancien dissident, vice-recteur de l'université catholique d'Ukraine, Lviv. Alexandre Melnik, politologue, ancien diplomate russe, professeur de géopolitique à ICN Business School. Alexandre Morozov, politologue, co-directeur du Centre Boris Nemtsov à l'université de Prague. Nikita Petrov, historien, directeur adjoint de l'Association Mémorial, Moscou. Constantin Sigov, philosophe, professeur à l'Académie Mohyla, Kiev. Nicolas Tenzer, essayiste et enseignant à Sciences-Po Paris, Paris.

### Le texte

15 « La Commission « Vérité, justice et la réconciliation entre l'Ukraine et la Russie avec la médiation de l'Union Européenne », dont la 4e session s'est tenue à Paris du 10 au 12 octobre 2019, est convaincue qu'une paix durable et juste dans le Donbass et la désoccupation de la Crimée sont possibles et nécessaires pour mettre fin au conflit sanglant entre la Russie et l'Ukraine, qui dure déjà depuis six ans, au cœur du continent européen.

20 Les membres de la commission « VJR », organisée par l'Université catholique d'Ukraine (Lviv), l'Académie Mohyla (Kiev), l'association internationale « Memorial » (Moscou), et le Collège des Bernardins (Paris), estiment que pour établir une paix durable, il est nécessaire d'identifier et d'éliminer les causes profondes du conflit entre la Russie et l'Ukraine, entre la Russie et l'Occident.

### Une guerre hybride

25 Tout d'abord, il convient de reconnaître qu'il existe une guerre hybride lancée par la Russie contre l'Ukraine en Crimée et dans le Donbass, sur terre et en mer. Depuis février 2014 et jusqu'à ce jour, cette guerre a coûté la vie à plus de 13 000 personnes, a fait des dizaines de milliers des blessés et estropiés, et a contraint près de deux millions de personnes à quitter leur domicile. L'agression russe a déstabilisé non seulement l'Europe de l'Est, mais également le Moyen-Orient et l'Afrique. Comme l'a montré la catastrophe de l'avion malaisien MH17 abattu dans le ciel du Donbass en juillet 2014 par des militaires russes, cette guerre a changé le destin de quantité de personnes dans le monde entier.

30 Il faut sans équivoque reconnaître que la Russie participe au conflit dans l'Est de l'Ukraine et mène une guerre hybride contre l'Ukraine, et ne peut donc pas prétendre être un médiateur et un artisan de la paix. Les concessions de l'Occident, l'absence de réaction aux actes directs d'agression, le silence concernant les chiffres, ne favorisent pas la normalisation de la situation, mais au contraire, l'aggravent.

### Comprendre les raisons de l'agression russe en Ukraine

35 Les membres de la commission estiment que pour trouver une issue efficace à ce conflit, il faut comprendre les véritables raisons de l'agression russe contre l'Ukraine, à savoir la volonté de limiter sa souveraineté, de mettre un terme à sa progression sur la voie de l'intégration européenne et la volonté des dirigeants du Kremlin d'empêcher la propagation de la démocratie.

40 Comme le montrent de nombreuses années d'expérience, la tactique du régime russe actuel est d'atteindre ses objectifs par la force en intervenant dans l'espace post-soviétique – en Transnistrie, en Abkhazie, en Ossétie du Sud, et maintenant en Crimée et dans le Donbass – puis d'engager des pourparlers de paix, en espérant ainsi légaliser ses saisies territoriales et établir un nouveau statu quo. En même temps, Moscou, ignorant le droit international et les droits de l'homme dans les territoires occupés, mène une propagande agressive vis-à-vis de la société européenne, en tentant de la persuader d'ignorer les victimes de l'agression au nom du « maintien de la paix ».

45 Nous estimons que les efforts actuels pour organiser une rencontre sous le « format de Normandie » et imposer à l'Ukraine la « formule de Steinmeier », qui considère la composante politique de la résolution du conflit indépendamment de sa composante principale – la sécurité, sont motivés par le désir de « normaliser » les relations avec la Russie le plus rapidement possible, afin de lever les sanctions et reprendre le commerce. Autrement dit, il s'agit d'obtenir des résultats « rapides » plutôt que de trouver des solutions durables sur le long terme.

### De nouvelles initiatives politiques

50 Nous sommes convaincus qu'un apaisement factice ne donnera jamais des résultats positifs. Il est impossible de rétablir l'ordre international en coopérant avec ceux qui le violent. De plus, la violation des règles ne doit pas devenir le fondement de l'évolution du droit international. Ce qui doit changer, c'est notre attitude vis-à-vis de ceux qui enfreignent les règles. Les anciennes institutions et procédures internationales ont joué un rôle important, mais aujourd'hui elles sont bloquées en raison de leur incapacité à réagir aux actions destructrices de la Russie. Les anciennes tactiques que l'Europe utilise avec

inertie, et qui ont déjà montré leur inefficacité, constituent une menace. Il est temps de proposer des nouvelles initiatives politiques, susceptibles de renforcer un partenariat international fondé sur les valeurs démocratiques européennes.

Les États d'Europe doivent poursuivre les particuliers et les entreprises qui violent les sanctions imposées à la Russie, afin que les parlements nationaux et européens adoptent l'équivalent de la « Liste Magnitsky » qui tient pour responsables les personnes physiques et morales impliquées dans des activités illégales. S'agissant de l'Ukraine, la volonté de ses élites oligarchiques, cherchant à restaurer leur influence perdue après la révolution de la Dignité de 2014, en trouvant un compromis sur la question du « retour du Donbass » à des conditions dictées par Moscou et en laissant de côté le sort de la Crimée, est inquiétante.

À cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de faire la distinction entre les positions officielles des parties et les véritables intérêts à long terme des sociétés russe et ukrainienne, et encore plus largement, les intérêts de l'Europe.

Les pays européens doivent reconnaître qu'en aidant à instaurer la paix en Ukraine, l'Europe n'est ni un observateur, ni un médiateur neutre, mais qu'elle défend les valeurs fondamentales européennes – l'État de droit, les droits de l'homme et la justice, ainsi que la sécurité de l'Europe parce que la Russie agit systématiquement de façon à saper la solidarité et la sécurité européennes.

La communauté internationale doit élaborer une stratégie à long terme vis-à-vis de la Russie que les improvisations épidémiques des dirigeants mondiaux ne peuvent pas remplacer même si elles sont inspirées par de bonnes intentions. Céder des positions sous la crainte de la menace russe et des bluffs du président Poutine pourrait s'avérer plus dangereux qu'établir des « lignes rouges » que le Kremlin ne pourrait franchir en toute impunité.

L'Ukraine devrait faire partie du système de sécurité européen et des fonds devraient être alloués à la formation de l'armée ukrainienne par l'intermédiaire de la mission de l'Union européenne en Ukraine. Il est nécessaire de travailler pour obtenir un consensus sur l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN même si la Russie continue d'occuper le Donbass et la Crimée. Non seulement cela ne provoquera pas un conflit de l'Alliance atlantique avec la Russie, mais cela permettra d'éviter l'erreur commise la veille de la Seconde guerre mondiale lorsque la politique d'apaisement de l'agresseur avait entraîné une catastrophe mondiale.

Lors des négociations au format de Normandie, il convient de rappeler que l'avancée des troupes russes en territoire ukrainien a été stoppée par la détermination des Ukrainiens à défendre leur pays, rendant les pertes militaires inacceptables pour le régime du Kremlin. Un conflit « chaud » continue sur le territoire de l'Ukraine, et les accords de Minsk en vertu desquels sont menés les pourparlers, n'ont pu que réduire son intensité. Il convient également de rappeler que tant que Moscou continue de nier sa participation évidente à la guerre contre l'Ukraine, les accords de Minsk ne constituent que des conditions pour un cessez-le-feu et non pour la paix.

**Pour atteindre une paix juste et durable, nous recommandons les mesures suivantes :**

- impliquer dans les négociations au format de Normandie le Haut Représentant pour la politique étrangère de l'UE qui a défendu l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mis en place un régime de sanctions à l'encontre de la Russie et a soutenu ensuite les réformes en Ukraine en y consacrant des moyens financiers importants ;

- poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie politique de réintégration des territoires occupés du Donbass après avoir élaboré un plan clair pour assurer la sécurité de ce territoire ;

- reprendre l'examen de la question de l'envoi de contingents internationaux de maintien de la paix sous les auspices de l'OSCE ou de l'ONU dans les territoires du Donbass actuellement occupés. La participation des États européens à une telle mission renforcerait la confiance en elle et confirmerait l'engagement et la capacité de l'Europe d'établir la paix sur son continent ;

- après un cessez-le-feu durable, envoyer dans les régions occupées une administration provisoire sous le mandat de l'OSCE ou de l'ONU, chargée de surveiller la démilitarisation et de préparer les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques, au travail libre des médias, des partis politiques et au retour des réfugiés et des déplacés ;

- que les organisations internationales envoient autant d'observateurs électoraux que possible, ceux-ci ne pouvant être membres des pays parties au conflit ni envoyés par eux ;

- le rôle des institutions internationales qui définissent l'architecture de sécurité actuelle de l'Europe doit être réformé et renforcé afin qu'elles puissent réellement remplir leurs fonctions ;

- il est important que les pays européens et les institutions internationales continuent et renforcent leur soutien aux programmes de recherche, d'éducation et de sensibilisation auprès des citoyens et des hommes politiques de l'Union européenne, en utilisant des méthodes de communication modernes pour gagner les esprits et les cœurs des nouvelles générations ;

- créer un réseau de centres d'experts faisant autorité en Ukraine, en Russie et dans d'autres pays sur les questions de développement des médias indépendants, la démocratie, l'étude et analyse de l'histoire politique, du renforcement de la

sécurité euro atlantique et de popularisation des valeurs universelles et la protection des droits de l'homme dans un monde numérisé et globalisé ;

- l'Union européenne doit élaborer une stratégie à long terme de transformation de la Russie pour sa réelle démocratisation ;

5 • l'Ukraine devrait entreprendre des efforts plus efficaces pour le soutien de la population qui s'est trouvée sous l'occupation, faciliter l'accès à l'information et aux services sociaux et réduire le nombre de documents nécessaires pour obtenir l'accès au système de sécurité sociale ;

- assurer un soutien financier international aux efforts de l'Ukraine pour rétablir l'économie détruite et les infrastructures du Donbass et pour la réhabilitation physique et psychologique des victimes de l'occupation ;

10 • par le biais de l'ambassadeur de l'Union européenne en Ukraine, il convient d'augmenter le financement des projets de construction de la paix en Ukraine.

Il faut se souvenir que le rétablissement de la paix au Donbass n'est qu'un premier pas vers une solution à long terme du conflit entre la Russie et l'Ukraine et entre la Russie et l'Occident. Ne pas oublier la Crimée. Nous sommes inquiets du fait que le problème de la Crimée a été mis entre parenthèses dans les négociations politiques aujourd'hui. Non seulement cela donne l'espoir au Kremlin que le monde acceptera enfin l'idée de l'annexion de cette partie de l'Ukraine. Cela place aussi dans une situation sans issue le peuple natif de la presqu'île, les Tatars de Crimée, lesquels sont soumis à des pressions systématiques et à des persécutions dans leur patrie. Le monde doit estimer à sa juste valeur l'attachement durable de ce peuple au principe d'une résistance non violente. Il est nécessaire d'arrêter l'influence négative de la Russie sur les organisations internationales, dont elle bloque le travail, notamment le Conseil de Sécurité de l'ONU où la Russie a le droit de veto. Il est nécessaire de l'équilibrer par un dépassement possible de ce veto au moyen d'un vote de l'Assemblée Générale de l'ONU. La levée des sanctions contre la Russie et son intégration dans le système mondial de sécurité ne peuvent être réalisés qu'après la solution du problème de la Crimée dans le cadre du rétablissement de la souveraineté de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Pour la solution de cette question, il sera nécessaire d'engager dans le processus de discussion les représentants de la société civile et les experts capables de travailler tant sur les questions de mémoire historique que sur une projection réaliste du futur. Il est nécessaire de poursuivre et de renforcer le soutien à la société civile en Russie, en se souvenant que c'est un travail de long terme, car seule la construction d'un État véritablement démocratique en Russie donnera la possibilité d'un développement économique stable de ce pays dans l'intérêt de ses citoyens, le libérera de sa vision impérialiste et assurera la sécurité des pays voisins de la Russie et de l'Europe. Il faut soutenir les efforts des différentes organisations de la société civile qui militent en faveur du respect des droits de l'homme en Russie et au-delà de ses frontières.

### **Assumer de nouvelles responsabilités aux frontières de l'Europe**

L'expérience de nos quatre sessions nous montre que la confiance se crée par un travail commun. Nous n'avons pas craint d'utiliser un langage de vérité sur les questions les plus graves. L'élargissement possible de l'auditoire qui s'intéresse aujourd'hui à la vérité des faits est lié à l'attention internationale pour la libération des otages politiques de la Russie. La victoire sur la peur et le courage dont ont fait preuve des hommes tels que Oleg Sentsov, Roman Souchtchenko, Igor Kozlovsky, Irina Dovgan, Achtem Tchejgoz, Ilmi Umerov et d'autres prisonniers de conscience peuvent donner une impulsion importante à la philosophie politique et à l'influence de l'éthique dans la prise de décisions stratégiques. Les rencontres publiques d'hommes politiques et d'intellectuels avec les prisonniers de conscience libérés à Paris, Berlin, Bruxelles et d'autres capitales européennes sont appelées à attirer l'attention des sociétés civiles et des leaders des États sur des formes de résistance plus coordonnées et plus solidaires devant les violations cyniques des normes du droit international.

Le temps est venu pour la communauté européenne d'assumer de nouvelles responsabilités pour l'avenir de l'Europe de l'Est, pour la paix à ses frontières là où se décide maintenant le destin de tout le monde européen.

L'opinion publique des pays membres de l'Union Européenne est appelée à faciliter le passage des discours d'ordre général sur le système de sécurité de l'UE à la réalisation pratique de cette sécurité avec l'aide des forces militaires communes pour le contrôle de la frontière entre la Russie et l'Ukraine. Là se trouve la voie réelle vers la paix. De telles actions conjointes sont capables de mettre un terme à l'escalade du conflit et de prévenir le danger d'une grande guerre dans l'est de l'Europe. Le retour à un respect stable des normes du droit international par tous les pays sans exception doit unir les efforts des leaders de la société civile et des États démocratiques d'Europe. De nouvelles formes de solidarité des citoyens européens pourraient unir les efforts de tous ceux pour qui les droits à la liberté, à la dignité et à la sécurité ne sont pas indifférents et qui résistent à leur violation cynique. Les pays occidentaux et avant tout les pays européens doivent maintenir la promesse donnée lors de la signature du Mémorandum de Budapest en 1994 lorsqu'ils ont garanti à l'Ukraine la sécurité en échange de la renonciation aux armements nucléaires. »

Autres articles: **Les Criméens face à une douloureuse phase de transition**



LE MONDE | 31.03.2014 à 13h14 • Mis à jour le 31.03.2014 à 13h27 | Par [Marion Van Renterghem](#) (Simferopol, envoyée spéciale) sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/31/les-crimeens-face-a-une-douloureuse-phase-de-transition\\_4392789\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/31/les-crimeens-face-a-une-douloureuse-phase-de-transition_4392789_3234.html)

## 5 **Les Tatars de Crimée résistent à la pression russe**

LE MONDE | 07.11.2014 à 11h23 • Mis à jour le 07.11.2014 à 14h20 | Par [Isabelle Mandraud](#) (Simferopol, Sébastopol et Bakhtchissarai (Crimée), envoyée spéciale) [https://www.lemonde.fr/europe/article/2014/11/07/les-tatars-de-crimee-resistent-a-la-pression-russe\\_4520140\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2014/11/07/les-tatars-de-crimee-resistent-a-la-pression-russe_4520140_3214.html)

10

**Union européenne - Russie : après trois décennies perdues, vers une cohabitation nouvelle ? 10/09/2018, sur: <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0483-union-europeenne-russie-apres-trois-decennies-perdues-vers-une-cohabitation-nouvelle>**

## 15 **Les deux Europe Bruxelles à l'épreuve de la candidature de la Turquie à l'UE : opinions et stratégies**

[Jean Marcou](#)

Dans [Politique européenne 2009/3 \(n° 29\)](#), pages 25 à 46

[file\\_downloadTélécharger](#)

Mis en ligne sur Cairn.info le 01/03/2010

20 <https://doi.org/10.3917/poeu.029.0025>

### **Groenland:**

#### **Le Groenland lucide sur son indépendance**

[Catherine Mommaerts](#) 25 avril 2018 08:54

25 Les Groenlandais viennent d'élire leurs représentants locaux. Autonomes, ils rêvent d'indépendance par rapport au Danemark. Mais ce ne serait pas économiquement tenable malgré les énormes richesses naturelles de l'île.

30 Les Groenlandais étaient appelés aux urnes, ce mardi, pour renouveler leur parlement local. Le parti social-démocrate a remporté à l'arraché le scrutin et va devoir maintenant engager de longues tractations pour former une coalition gouvernementale. Avec 27,2% des suffrages, le Siumut, qui domine la vie politique groenlandaise depuis 1979, a créé la surprise en s'imposant avec à peine 500 voix d'écart face à Inuit Ataqatigiit (IA), formation gauche-verte qui était donnée gagnante par les sondages. Avec 25,5% des votants, IA a reconnu sa défaite. S'il acquiert son indépendance, le Groenland devra se passer des près de 500 millions d'euros que lui verse chaque année le Danemark.

35 Ce territoire autonome du Danemark, grand comme 70 fois la Belgique (pour 56.000 habitants à peine) et couvert à 80% d'une calotte glaciaire, rêve d'indépendance depuis belle lurette alors que ses politiques étrangère, monétaire et de sécurité relèvent toujours du gouvernement danois. Une indépendance qui se retrouve dans le programme de tous les partis groenlandais mais qui n'est actuellement pas réalisable, et ils le savent bien. C'est qu'en cas de sécession, les Groenlandais devraient faire une croix sur les près de 500 millions d'euros que verse chaque année le Danemark. Or, ils ne peuvent pas se le permettre. Cette manne représente en effet 60% de leur budget.

40 Le reste des recettes découle largement de la pêche, la première activité économique du territoire arctique qui avait d'ailleurs poussé les Groenlandais à sortir de la Communauté économique européenne en 1985. Un accord de pêche lie actuellement le territoire à l'Union européenne (jusqu'en 2020).

#### **Richesses naturelles**

45 Pourtant, le Groenland est potentiellement riche, très riche en ressources minières (dont de l'uranium et des terres rares), pétrolières et gazières. Des ressources qu'il contrôle depuis qu'il jouit du statut de territoire autonome (2009), qui sont plus accessibles à la suite du réchauffement climatique mais qui ne sont pas exploitées pour la plupart. Pour cela, il faudrait investir dans des infrastructures, ce qui n'a quasiment pas encore été fait, par manque de moyens.

Le Groenland ne ménage pourtant pas ses efforts pour attirer les investisseurs étrangers. Ses représentants sillonnent la planète pour vanter les atouts de l'île et des projets d'expansion de plusieurs aéroports locaux devraient se concrétiser dans les prochaines années. Britanniques, Australiens, Chinois ou Canadiens ont décroché des licences d'exploration ou

d'exploitations minières. Mais seule une mine de rubis est actuellement exploitée (à Aappaluttoq, dans le sud). Des projets d'exploitation de zinc et de fer sont en cours, mais n'ont pas encore abouti. Quant aux ressources en hydrocarbures, elles ont déjà suscité l'intérêt des majors du secteur (BP, Chevron, ConocoPhillips, ENI, Engie, Shell et Statoil), mais sans rien de concret, ici non plus.

5 Il faut dire que depuis que le Groenland a gagné en autonomie, la baisse des cours pétroliers (par rapport à leur pic de près de 150 dollars en 2008), celle des cours des matières premières, les réticences de l'opinion publique concernant l'exploitation de l'uranium (autorisée depuis 2013), le coût des technologies nécessaires et les lourdeurs administratives ont découragé les investisseurs. Les Groenlandais espèrent aujourd'hui que la remontée des cours pétroliers et des matières premières feront accélérer les choses.

10

### Géorgie:

#### La Géorgie frappe à la porte de l'UE

Par *Euronews* • Dernière MAJ: 08/09/2017

15 La Géorgie attend à la porte de l'Union européenne. Les deux partenaires ont signé et mis en œuvre un accord d'association. Pour Tbilissi l'ambition européenne n'est pas qu'une question de sécurité, c'est aussi une nécessité politique et économique. Un choix qui s'est révélé urgent après la guerre en 2008 avec la Russie. A l'issue de ce conflit la Géorgie a réalisé que son économie était extrêmement liée aux intérêts de Moscou. Dès lors sa souveraineté était aussi limitée. Les forces russes ont défait la petite armée géorgienne et ont pris le contrôle de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. La Géorgie s'est lancée dans un processus de réforme et ses efforts contre la corruption sont considérés comme un succès. Le pays souhaite donc adhérer à l'Union européenne mais le calendrier n'est pas favorable à l'élargissement et aux ambitions géorgiennes.

20

Euronews a interrogé le président géorgien, Giorgui Margvelachvili, sur les différents obstacles qui se dressent sur la route de son pays pour se rapprocher de l'Union.

25 Euronews : "N'avez-vous pas peur que les problèmes au sein de l'Union européenne, entre les Etats membres, puissent affecter les liens entre l'Union et par exemple la Géorgie ou l'Ukraine, les anciens pays soviétiques?"

Giorgui Margvelachvili : "Je pense que ces problèmes, ces défis qui se déroulent dans l'Union ralentissent l'intégration de la Géorgie. Je ne dirais pas que cela va affecter le processus européen, voir stopper l'intégration de la Géorgie, mais ils ralentissent le processus."

Euronews : "Pourquoi?"

30 Giorgui Margvelachvili : "Il est évident que l'Union s'est construite avec pour objectif de parvenir à des décisions démocratiques inclusives entre les Etats membres et quand il y a des ambiguïtés sur des questions comme le Brexit, alors le processus décisionnel est ralenti. Bien sûr la question russe est un des facteurs de ce processus."

Euronews : "Pourquoi? Qu'est-ce que le facteur russe? Quelle est le lien entre le facteur russe et ces divisions au sein de l'Union?"

35 Giorgui Margvelachvili : "Je dirais le facteur russe mais pas dans le contexte des divisions au sein de l'Union européenne, mais le facteur russe et son engagement actif en Ukraine, en Géorgie et dans d'autres pays voisins de la Russie, des pays qui sont dans le processus européen, car la Russie a réagi de façon très agressive."

Euronews : "Oui mais dans le même temps, il semblerait que la Russie ait d'excellentes relations avec certains Etats membres."

40 Giorgui Margvelachvili : "Malheureusement nous voyons le coût de ces bonnes relations. Cela intensifie parfois les crises dans la région avec parfois des conséquences lourdes pour ces pays. Je sais que si vous construisez une relation bilatérale avec Moscou et que vous oubliez vos principes, que vous oubliez ce qui est fondamental, que vous oubliez les règles internationales, et alors il est possible qu'il y ait un retour de bâton. C'est la loi de l'histoire."

45 Euronews : "En tant que dirigeant d'un ancien pays soviétique, que pensez-vous du Brexit et de ces tensions au sein de l'Union?"

Giorgui Margvelachvili : "Quand j'observe le Brexit, j'espère que cette sortie sera analysée avec attention et que les conclusions seront tirées du Brexit. Ces conclusions doivent améliorer l'Union européenne et empêcher tout processus de désintégration. Je sais qu'il y a de temps en temps une rhétorique autour du Brexit, mais je crois au sens commun européen dans la façon de faire de la politique."

50 Euronews : "Mais avec une Europe à deux vitesses il pourrait y avoir plus d'opportunités pour des pays comme le vôtre, comme l'Ukraine, comme la Moldavie pour rejoindre le second cercle?"

5 Guiorgui Margvelachvili : "Nous ne savons toujours pas à quoi cela ressemblera. Ce cercle n'est pas l'UE dans sa structure formelle. Ce cercle et ces étapes sont des possibilités de se rapprocher de l'Europe dans une forme ou dans une autre. Donc je pense que pour la Géorgie, je me place de ce point de vue-là, il est intéressant d'avoir d'autres moyens d'intégration. Et c'est ce que nous recherchons, avoir d'autres étapes pour arriver à notre objectif final, devenir membre de l'Union européenne."

<https://fr.euronews.com/2017/09/08/la-georgie-frappe-a-la-porte-de-l-ue>

## Ceuta

### Ceuta et Melilla: dépassée par l'augmentation des arrivées de migrants, l'Espagne refoule

10 *Guillaume Guilbert & Bertrand Massart*

*Publié le mardi 31 juillet 2018 - Mis à jour le mercredi 01 août 2018 à 11h57*

En juin dernier, l'Espagne est devenue la première porte d'entrée des migrants en Europe, dépassant ainsi l'Italie. Et deux zones d'entrée sont particulièrement prisées par les réfugiés, il s'agit des deux enclaves espagnoles en Afrique : Ceuta et Melilla, au Maroc.

15 Elles sont les deux seules frontières terrestres entre l'Afrique et l'Union européenne. Le gouvernement espagnol vient d'ailleurs d'admettre que son système de réception avait atteint le point de saturation après le pic des arrivées.

Jeudi dernier, plus de 600 migrants africains sont parvenus à entrer dans Ceuta. Il s'agit de l'incursion la plus importante depuis que 850 migrants avaient réussi à pénétrer dans la ville en 2017.

20 Les réfugiés ont lancé de la chaux vive et des excréments sur les forces de l'ordre afin de forcer le passage. Cet "assaut" met encore un peu plus de pression sur les autorités espagnoles dont le pays est devenu la première porte d'entrée de l'Europe pour les immigrants clandestins (elle devance l'Italie qui a fermé la route maritime qui passait par la Libye, et la Grèce).

#### Près de 21.000 migrants arrivés en Espagne en 2018

25 Si l'immigration clandestine vers l'Europe est en baisse de manière générale, l'Espagne a été particulièrement sollicitée par les réfugiés souhaitant entrer en Europe ces derniers temps. Depuis le début de l'année 2018, un peu moins de 21.000 migrants sont arrivés en Espagne. Le gouvernement espagnol reconnaît que son système d'accueil est dépassé, les services d'hébergement n'étant plus capables de répondre à la forte demande.

30 Ce samedi, des dizaines de réfugiés ont été débarqués par des passeurs sur une plage de Cadix, au milieu des touristes. Le détroit de Gibraltar semble donc être le nouveau couloir d'entrée en Europe. Mais ce sont les deux enclaves espagnoles au Maroc, Ceuta et Melilla, qui sont le plus prisées par les migrants.

#### L'Espagne en tête depuis le mois de juin

35 Si on fait la comparaison entre le nombre d'arrivées de migrants à Ceuta et Melilla en 2018 avec ce nombre pour 2017, on constate une forte augmentation. Par exemple, selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur, 2554 migrants sont déjà arrivés à Melilla en 2018 alors que seulement 1830 y sont arrivés sur toute l'année 2017. Au total, pour Ceuta et Melilla, on comptabilise 3125 arrivées de migrants en 2018 (de janvier à juillet), contre 3102 pour toute l'année 2017.

40 Le mois dernier, l'Espagne est devenue pour la première fois la route migratoire la plus empruntée vers l'Europe. D'après les chiffres de Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes), le nombre de migrants atteignant l'Espagne a bondi de 166% par rapport à il y a un an à la même période, atteignant 6400 arrivées au mois de juin. L'Espagne est donc passée devant l'Italie qui jusque là était la voie la plus empruntée par les migrants. Seulement 3000 migrants sont arrivés en Europe via l'Italie au mois de juin 2018, soit une baisse de 87% par rapport à juin 2017. Sur le premier semestre de 2018, le nombre total de migrants détectés sur cette route est tombé d'environ 81% par rapport à il y a un an.

#### L'Espagne se retranche derrière la loi

45 Certains des migrants arrivés à Ceuta la semaine dernière ont été directement renvoyés vers le Maroc. Les autorités espagnoles se sont d'ailleurs justifiées via le ministère de l'Intérieur en expliquant qu'elles ne faisaient qu'appliquer la législation existante. Alors que le gouvernement espagnol avait déclaré il y a quelques jours qu'il reconsidérerait le principe du renvoi des migrants, il semble aujourd'hui faire un pas en arrière en déclarant qu'il n'y aurait "pas de changement législatif en dehors des accords européens sur l'immigration".

50 C'est dans ce contexte que le ministre de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska a justifié le renvoi de ces migrants au Maroc en affirmant qu'ils n'avaient pas encore atteint le sol espagnol. D'après des sources du ministère citées par El Pais, le gouvernement travaillerait "à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière d'immigration".

[https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_espagne-ceuta-et-melilla-les-nouvelles-portes-d-entree-pour-les-migrants-en-europe?id=9984856](https://www.rtf.be/info/monde/detail_espagne-ceuta-et-melilla-les-nouvelles-portes-d-entree-pour-les-migrants-en-europe?id=9984856)

## COURS 5 11/12 CONSERVER LE PATRIMOINE

### Culture et Patrimoine culturel:

#### Programme de coopération et d'assistance techniques

5 Le Programme de Coopération et d'assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel a été créé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 1977 comme une conséquence directe de la prise de conscience du public et des politiques acquise pendant l'année du Patrimoine architectural européen ("Un futur pour notre passé", 1975).

10 Il a adopté le règlement définissant les procédures du Programme qui s'est considérablement élargi avec la ratification en 1985 de la Convention de Grenade (Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe) et en 1992 de la Convention de La Vallette (Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique).

15 Le Programme constitue un des principaux outils d'intervention du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine et a acquis 40 années d'expérience à travers plus de 128 projets ou activités et 807 actions réalisées par 2 775 experts dans 33 pays. Les objectifs sont continuellement révisés en fonction de l'évolution des priorités de l'Organisation et des besoins exprimés par les Etats membres pour la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine comme un des piliers du développement durable.

#### *Un processus et un projet culturels*

20 Le programme répond aux demandes d'assistance des gouvernements portant sur les problèmes complexes liés à la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel ou à sa gestion au niveau national, régional ou local. Il vise à démontrer, au moyen d'actions concrètes, l'impact des principes défendus par le Conseil de l'Europe et à accompagner l'amélioration des pratiques opérationnelles des institutions pour assurer la durabilité de la conservation et la mise en valeur des politiques et stratégies mises en œuvre pour le développement des communautés.

25 Ses enjeux méthodologiques reflètent les changements profonds qui affectent aujourd'hui la société dans son ensemble en proposant une approche transversale et intégrée du développement durable qui place la dimension humaine au centre de ses préoccupations en prenant en compte les domaines suivants : l'aménagement du territoire (urbanisme et planification spatiale) ; le patrimoine culturel (monuments, ensembles architecturaux et paysages culturels) ; l'environnement et la protection de la nature (diversité biologique et paysages) ; le développement régional et local (activité économique et création d'emplois) ; la culture (défense et promotion des identités, diversité culturelle, système de valeurs de la société) ; le tourisme culturel ; les politiques sociales (justice/cohésion/solidarité sociales) par l'amélioration des conditions de vie (amélioration des logements, infrastructures, espaces publics, prévention des catastrophes naturelles, gestion d'après-conflits, etc.).

#### *Action sur le terrain et coopération politique*

35 Les projets de coopération portent essentiellement sur la formulation de programmes d'intervention échelonnés sur le long terme et sur la définition de stratégies et d'actions prioritaires visant à améliorer le cadre de vie des populations. Les projets sont choisis pour servir d'exemple (projets pilotes), de champ d'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion et de cadre pour l'élaboration de concepts novateurs.

40 Même si les activités s'appuient sur des actions concrètes, elles visent principalement les politiques nationales en encourageant les Etats à s'engager dans un processus de réforme institutionnelle et de renforcement des mécanismes opérationnels ou des outils de gestion de projets. Ces activités de coopération technique, administrative et législative portent essentiellement sur : le suivi des conventions du Conseil de l'Europe, l'élaboration de normes et de bonnes pratiques ; le renforcement institutionnel, l'élaboration d'outils de gestion et de stratégies d'action avec les transferts de compétences appropriés à travers la mise en réseau professionnelle et institutionnelle ; la formulation de stratégies et de programmes opérationnels de développement comme contribution à l'amélioration du cadre de vie et comme facteur de dialogue, de réconciliation et de tolérance ; la contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique et la promotion de la démocratie locale et régionale à travers une démarche participative et l'élaboration de projets respectant les principes et les règles de l'Etat de droit ; la protection et l'intégration des minorités et des groupes vulnérables dans une optique de solidarité, de cohésion et de justice sociales.

#### 50 *Cellule d'appui législatif (CAL)*

La Cellule d'appui législatif (CAL), créée en 1997 et composée d'experts internationaux, est compétente pour examiner les cadres juridiques, procédures, directives administratives, lois contradictoires, décrets, politiques, stratégies et mise en

5 œuvre de celles-ci, et codes de bonnes pratiques reflétant l'état des connaissances et du savoir-faire, en se référant aux normes européennes relatives à la protection du patrimoine culturel et naturel. Elle examine également d'autres instruments juridiques, par exemple ; la protection de l'environnement, les études d'impact environnementales, l'aménagement du territoire et la planification urbaine, la construction et le développement, l'offre en matière d'infrastructures, la propriété des biens immobiliers, le régime d'imposition et les mesures de financement, le Code pénal, etc.

10 La CAL peut aussi examiner des problèmes connexes concernant l'organisation administrative et les procédures d'action associées et, le cas échéant, le financement du patrimoine lorsqu'il est lié à des mécanismes de protection juridique et administrative. Cette compétence s'étend aux questions touchant au patrimoine mobilier, afin de garantir des conditions démocratiques de protection des objets historiques et d'accès à ceux-ci et de promouvoir des méthodes de régulation appropriées en ce qui concerne la circulation desdits objets et leur sortie du territoire national.

Sur: <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/technical-cooperation>

### **Texte 5.2. : Les politiques de l'Union européenne pour la conservation-restauration du patrimoine culturel**

15 European Union policies for the conservation-restoration of cultural heritage, **Clément Serain**, sur : <https://journals.openedition.org/insitu/16054>